



Rapport annuel 2022

Sommaire

ÉDITORIAL	p3
Pierre JOND : l'année 2022...	
ENTRETIEN	p4
Philippe SETBON – Président AFG – Quel rôle pour les gérants d'actif dans la transition énergétique ?	
ENTRETIEN	p6
Florence FONTAN- BPSS – Le point de vue de l'Ambassadrice ESG de France Post-Marché	
ENTRETIEN	p8
Faustine FLEURET – Présidente ADAN – Le web 3, l'allié insoupçonné du green deal européen	
ÉVÉNEMENTS	p10
COMMUNICATION	p12
LES MEMBRES DU BUREAU	p15
GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES	p17
MEMBRES DE FRANCE POPST-MARCHÉ.....	p42
GLOSSAIRE	p43

Édito



L'année dernière j'avais débuté mon éditorial en mentionnant que c'était la première fois que me revenait l'honneur de le rédiger et en indiquant que l'ampleur des travaux de Place allait me fournir toute l'inspiration voulue.

En 2022, l'actualité de nos groupes de travail a été tout aussi chargée mais j'ai opté pour chercher mon inspiration dans un autre élément de l'actualité : l'Association Française des Professionnels des Titres - l'AFTI pour les intimes - est devenue France Post-Marché.

Volonté de « rajeunir la marque », voire de changer de « branding » ? Prenons le temps de nous y attarder car changer d'identité n'est pas un acte anodin. L'Association Française des Professionnels des Titres a bien rempli son office depuis sa création le 26 septembre 1990 : les sys-

tèmes de Place sont modernes, nos universités partenaires forment notre relève, notre droit des titres est exhaustif, nous sommes innovants, les consultations sont examinées en détail et nos contributions fournies avec promptitude. L'AFTI a toujours été reconnue pour l'engagement de ses membres au service du rayonnement de la Place de Paris.

En devenant France Post-Marché, nous reconnaissons l'héritage de l'AFTI et confirmons l'évolution de notre activité.

Nous sommes bien « Association Française » puisque nous avons été les artisans / architectes / contributeurs / opérateurs diligents des grandes infrastructures de Place comme la SICOVAM, le Matif ou de la Bourse de Paris.

En revanche, notre marché est aujourd'hui pleinement intégré et organisé à l'échelle européenne. Parler d'association française à l'heure de Target 2, de la consolidation des infrastructures et de l'Euro peut sembler désuet. Désormais, notre enjeu est de porter les positions françaises, de faire entendre notre voix sur des projets ou des thématiques réglementaires qui seront inévitablement internationaux et d'interagir avec les associations tant françaises qu'européennes. Nous définir comme « France » clarifie notre positionnement et nos enjeux dans les cercles internationaux.

Définition de « titrard » dans le dictionnaire = sobriquet initialement à connotation légèrement péjorative donnée aux professionnels des titres, souvent utilisée sous la forme de « vieux titrard », se porte dorénavant avec une certaine fierté.

Entant que Président de France Post-Marché, je revendique tout d'abord une cer-

taine licence poétique sur le caractère complètement fictif de cette définition de ma composition mais, ayant commencé ma carrière dans les métiers titres l'année de la fondation de l'AFTI, je revendique surtout d'être un « titrard ». Nous sommes des professionnels des titres et fiers de l'être mais là n'est pas la question.

Au fil des ans, notre périmètre d'intervention s'est incroyablement étoffé : règlement / livraison, compensation, marchés dérivés, centralisation, opérations sur titres, service aux émetteurs, flux et stock, administration de fonds, data, vote électronique, banque dépositaire, projets de Place, fiscalité, conformité, juridique, innovation, formation, blockchain, réglementaire... Nous couvrons l'ensemble de l'écosystème du post-marché = CQFD.

À l'heure des crypto-actifs, il devient d'ailleurs difficile de parler de titres stricto sensu. Évoluer et devenir l'association des professionnels du post marché semblait naturel, pertinent et représentatif de ce que nous sommes devenus et des enjeux actuels et à venir.

Nous sommes désormais France Post-Marché, nous continuons notre mission et nous évoluerons comme les « titrards » l'ont toujours fait.

Pour conclure, j'adresse mes remerciements chaleureux à tous nos membres, à tous les participants à nos groupes de travail dont l'action et le soutien sont primordiaux pour faire rayonner France Post-Marché.

Un grand merci à vous !.

Pierre Jond
Président de France Post-Marché

Philippe SETBON – Président AFG

Quel rôle pour les gérants d'actif dans la transition énergétique ?



Un contexte qui nous oblige

Le changement climatique fait courir des risques majeurs à notre planète et systématiques à nos économies. L'ensemble des acteurs – pouvoirs publics, industriels, investisseurs et gestionnaires d'actifs sont engagés dans une course contre la montre. La finance durable qui vise à injecter des moyens financiers dans l'économie de la transition a connu une maturation à très grande vitesse. Et elle continue de se structurer dans un contexte encore mouvant : un socle réglementaire en construction, une matière brute encore parcellaire ou insuffisante pour évaluer la stratégie des entreprises en matière

de durabilité et flécher les flux financiers vers les projets les plus porteurs. **Aussi, analyser les engagements et les actions des différents acteurs sur la base de photographies sans appréhender les trajectoires dans leur ensemble constituerait assurément une erreur méthodologique.**

Rappelons que notre métier, la gestion d'actifs pour compte de tiers, consiste à investir l'épargne dans l'intérêt de nos clients. Cette responsabilité est d'ailleurs soumise à un cadre légal et réglementaire et y contrevenir entraîne de lourdes sanctions. En matière de finance verte, comme en toute autre matière, nous agissons dans le strict respect de nos investisseurs.

Une mobilisation en Finance Durable depuis plus de 20 ans

Depuis plus de 20 ans, la gestion d'actifs a fait spontanément évoluer ses modèles d'investissement pour y intégrer la durabilité. Hier, la finance durable était une niche ; aujourd'hui, elle se généralise. Après des décennies d'orientation des flux financiers vers une économie dont le moteur était en grande partie alimenté par les énergies fossiles, nous apportons aux entreprises les ressources nécessaires pour financer leur transition vers un nouveau modèle économique décarboné. Notre conviction est qu'il faut accompagner l'économie dans son ensemble, dans toutes ses composantes pour qu'elle réussisse cette transition. Comment ? En orientant l'épargne des ménages vers les colossaux besoins de financement des entreprises qui se transforment.

Rappelons également que nos investissements sont à l'image de l'économie, avec des actifs déjà « verts » et aussi beaucoup d'actifs « gris », encore carbonés, mais engagés dans un processus de décarbonation. Il ne peut être question de détruire l'économie carbonée du jour au lendemain en tarissant les financements pour reconstruire ex nihilo une autre économie verte, mais de remplacer progressivement l'économie du fossile par l'économie du vert. Nous n'avons d'ailleurs pas la légitimité de nous substituer aux pouvoirs publics en interdisant le financement de secteurs économiques entiers. Ce serait aussi un non-sens économique aux conséquences dévastatrices sur le plan social. Un retour en arrière serait alors à craindre ; les enjeux politiques de court terme pouvant peser plus lourd que ceux de long terme de la durabilité.

La gestion d'actifs a su anticiper le mouvement vers la transition et a pris de l'avance sur la réglementation E. S et G, venue préciser le cadre et les orientations prises

La finance durable touche par essence des sujets qui s'inscrivent dans un horizon de long terme : le climat, la biodiversité, le capital humain.

Mécaniquement, les décisions d'investissement sont donc repensées dans un temps long. Par conséquent, l'évaluation de ces décisions porte nécessairement sur des trajectoires et non sur des photos instantanées n'illustrant que l'activité et les pratiques d'une entreprise à l'instant T. La transition que nous contribuons à financer est équilibrée : elle met l'accent sur la préservation de l'environnement, mais veille aussi à ce que la transition énergétique soit inclusive en tenant compte des enjeux sociaux et de gouvernance. Cet équilibre essentiel est gage de pérennité.

Un intérêt motivé par le financement de la transition énergétique

La finance ne peut pas tout, mais la finance peut effectivement accélérer la transition. Comment ?

En jouant son rôle : Orienter l'épargne des ménages vers les besoins de financement des entreprises qui se transforment, mais aussi en incitant ces mêmes entreprises à améliorer sensiblement leurs pratiques. Concrètement, les gérants dialoguent avec les acteurs du tissu économique via leur politique de vote et d'engagement. Lors des assemblées générales, ils veillent par exemple à ce que les critères environnementaux soient pris en compte dans les rémunérations des dirigeants. Ils utilisent aussi le puissant levier de la dette pour dialoguer et peser dans les orientations des entreprises refinancées.

La gestion d'actif n'est pas une finalité mais un moyen de financer la transition en orientant l'épargne des ménages vers les besoins de financement des entreprises qui se transforment.

Elle accompagne l'économie dans son ensemble : la collecte des ressources (épargne) au service du financement de l'économie.

Un cadre réglementaire mouvant et un fort besoin de pédagogie

Rappelons enfin que nous opérons dans un cadre fixé par les pouvoirs publics au travers de la réglementation qui donne à la fois un cadre et une direction pour qualifier ce qui est durable ou ne l'est pas. La réglementation européenne nous pousse ainsi à améliorer encore les informations que nous devons à nos clients et va donc dans le bon sens. Mais elle comporte encore de nombreuses zones de flou et des incohérences, ce qui rend sa mise en œuvre complexe. Nous exprimons le besoin urgent que ces réglementations soient clarifiées et harmonisées afin de donner plus de lisibilité et de crédibilité à l'investissement durable.

Des efforts restent à faire collectivement, notamment en termes de pédagogie en direction des épargnants. Des efforts d'autant plus nécessaires que le cadre réglementaire est en construction. Nous, professionnels de la gestion d'actifs, sommes engagés de manière déterminée et proactive pour réussir le verdissement de notre tissu industriel. Nous continuerons à œuvrer pour mériter la confiance de nos clients, dont l'épargne transformée en investissements est la clé de voute du succès de cette transition, vers une économie plus durable, sous toutes ses formes.

La mobilisation de l'AFG

Réussir cette transition et amener notre outil de production européen dans le monde futur nous enjoint à beaucoup de vigilance quant aux normes et critères européens par rapport aux critères américains, par exemple. Il n'existe plus, aujourd'hui, de fournisseurs de données extra financières européens : ils sont tous de propriété extra européenne et ils disposent de moyens colossaux pour définir leurs normes et critères. Or, pour conser-

ver notre capacité à allouer l'épargne au financement du nouveau tissu industriel européen, nous devons garder la main sur ces deux matières premières absolument clés : La donnée et la norme ! Enjeux de souverainement pour l'Europe et de compétitivité pour notre industrie.

- La nécessité de maîtriser l'information brute (dès le niveau émetteurs) afin de ne pas perdre en qualité et en capacité de discernement de la pertinence et de la performance des projets ;
- L'enjeu du reporting ;
- L'enjeu de souveraineté de l'information.

L'AFG s'engage pleinement, aux côtés de l'IFD, sur des travaux concernant l'information des émetteurs (normalisation de l'approche, réflexion sur l'analyse financière elle-même) dans l'objectif de créer une base de données commune et accessible, de manière à perpétuer, en Europe, la capacité à fournir, agréger, analyser une donnée ESG de qualité.

Les professionnels de la gestion d'actifs accompagnent quant à eux la transition avec une approche holistique, auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes (clients, collaborateurs, émetteurs...), déclinée notamment dans leur stratégie RSE.

Florence FONTAN- BPSS

Le point de vue de l'Ambassadrice ESG de France Post-Marché



« Les problèmes du monde ne peuvent être résolus par des sceptiques ou des cyniques dont les horizons se limitent aux réalités évidentes. Nous avons besoin d'hommes capables d'imaginer ce qui n'a jamais existé ».

Il y a quelques années, nous aurions pu commenter cette citation de John F Kennedy en disant que l'ensemble des acteurs du monde financier travaillent au quotidien pour imaginer le futur de la finance. Aujourd'hui, nous pouvons dire que la finance qui accompagne la transition ESG, est une réalité confirmée par les chiffres du marché, puisque près de la moitié des actifs sous gestion dans le

monde sont maintenant engagés à atteindre un objectif de neutralité carbone.

Ces chiffres mettent en exergue le fait qu'une majorité des acteurs du monde financier a pris conscience du rôle clé qu'ils ont à jouer dans cette transition nécessaire, notamment en intégrant de l'ESG au cœur du processus de financement et d'investissement et en apportant de la transparence tout au long de cette chaîne de valeur. L'Europe et tout particulièrement la France font office de leader dans cette transformation.

C'est pourquoi, après avoir initié les réflexions en 2021, afin de donner à l'ESG le

caractère structurant qui lui est prêté par l'industrie, France post-marché a fait le choix en 2022 :

- de lancer l'année en rassemblant les différents acteurs lors d'une conférence autour des enjeux de la Finance durable ;
- d'intégrer l'ESG dans l'ensemble de ses réflexions et de ses discussions de chaque groupe de travail et
- de lancer un forum de discussions transversal regroupant les experts de chacun des groupes de travail pour assurer un partage transversal des enjeux et de la vision.

Cette forte croissance a également ouvert beaucoup de discussions ces derniers mois, dans des domaines aussi variés que la notation extra-financière des entreprises, l'étendue de la classification des secteurs couverts par la Taxonomie ou encore la définition même d'un investissement durable, notamment en raison du manque d'harmonisation.

L'année 2022 a également été marquée par une évolution des directives et réglementations européennes vers une meilleure intégration de ces dimensions ESG avec un objectif d'apporter plus de transparence et de renforcer la protection de l'investisseur. Nous pouvons en nommer quelques-unes : SFDR et le rapport « Principal Adverse Impact », Taxonomie, CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), MIFID2, Et plus généralement du rôle et des responsabilités des dépositaires dans le monde ESG.

Les fonds d'investissement relevant des articles 8 et 9 du règlement européen SFDR doivent indiquer dans leur prospec-

tus non seulement la part des investissements réalisés dans des activités alignées sur la Taxonomie européenne mais aussi la part des investissements durables.

Si ces dispositions ont un impact direct sur le rôle des dépositaires, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de points restent encore à éclaircir pour pouvoir déterminer avec certitude le rôle à jouer par ces dépositaires de fonds. Trois points peuvent ainsi être cités :

Premièrement, les données concernant l'alignement avec la Taxonomie ne sont pas encore rendues publiques par toutes les entreprises dans le champ d'application de SFDR. Cela n'interviendra que progressivement, entre 2025 et 2029, lorsqu'un certain nombre d'entreprises seront soumises aux dispositions de CSRD.

Deuxièmement, la définition de l'investissement durable reste encore trop floue, ce qui a d'ailleurs conduit les autorités européennes de supervision à exiger des précisions à la Commission européenne en avril 2022 (réponse attendue en 2023).

Troisièmement, la diffusion publique des données permettant de déterminer si un investissement est durable ou non ne se fera que plus tard avec l'entrée en application progressive de CSRD.

Dans ces conditions, France Post-Marché s'est organisée pour obtenir des éclaircissements. En coordination étroite avec différents groupes de travail de l'Association, au premier rang desquels l'observatoire international et le groupe dépositaire, d'utiles échanges ont été menés avec l'AMF mais aussi avec un certain nombre d'associations équivalentes dans d'autres Etats membres. Ainsi, grâce au European Trustee and Depository Forum (ETDF), dont l'association a assuré la présidence une partie de l'année 2022, nous avons pu utilement échanger de manière collaborative et coordonnée avec nos homologues.

Sensibilisée sur le sujet, l'ESMA a publié un « Supervisory Briefing » le 31 mai 2022. Bien qu'utile, cette publication a mis en lumière le fait que la notion de contrôle indépendant du dépositaire sur les contraintes d'investissement n'est pas interprétée de manière uniforme par les différentes autorités nationales en Europe.

L'ETDF et les autres groupes de travail de l'association continueront donc ce travail de coordination et de sensibilisation engagé en 2022 pour obtenir des clarifications supplémentaires. Il conviendra de garder à l'esprit que toute solution devra nécessairement être consensuelle notamment entre les dépositaires et les sociétés de gestion. Elle devra prendre en compte le fait que les contrôles exigent certainement de disposer d'une expertise spécifique et que l'accès aux données ESG se fait aujourd'hui à des coûts significatifs.

2022 a été un point de bascule fondamental dans le secteur de l'investissement avec une impulsion significative dans les efforts de lutte contre le changement climatique et la décarbonisation de l'économie mondiale. Au cours de cette année structurante nous avons su nous organiser afin d'incorporer l'ESG au cœur de nos pratiques. Dans les prochains mois, France Post-marché et les autres associations financières devront continuer à jouer un rôle clé sur la Place de Paris, pour mettre en œuvre, mais aussi pour construire et clarifier ensemble les définitions, notamment du fait que, d'ores et déjà, de nouvelles thématiques moins matures émergent très rapidement sur le marché.

Devant l'urgence, il est en effet primordial de construire ensemble, avec nos pairs, nos clients, nos fournisseurs et l'ensemble des communautés, une transition juste, inclusive, robuste et transparente.

Faustine FLEURET – Présidente ADAN

Le web 3, l’allié insoupçonné du green deal européen



Le changement climatique est une réalité mondiale. Selon le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC), les activités humaines ont contribué à une augmentation sans précédent des concentrations de gaz à effet de serre dans l’atmosphère, entraînant une élévation des températures à l’échelle planétaire. Les conséquences déjà importantes et visibles – fonte accélérée des calottes glaciaires, élévation du niveau de la mer, recrudescence d’événements météorologiques extrêmes, etc. – mettent à mal la santé publique, la biodiversité, la sécurité alimentaire, mais aussi la stabilité de l’économie et la paix mondiale.

Face à cette urgence, l’innovation technologique est cruciale pour opérer une transition énergétique indispensable et efficace. Les entreprises du web 3, grâce aux technologies blockchain et aux crypto-ac-

tifs, doivent et peuvent jouer un rôle déterminant, n’en déplaisent à leurs détracteurs.

Les crypto-actifs et le minage : de leur consommation énergétique à leur empreinte environnementale

Un rôle déterminant, car le développement du web 3 n’est pas un danger pour la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, contrairement à une croyance malheureusement largement répandue, les crypto-actifs ne constituent pas un désastre environnemental.

Les crypto-actifs sont une population large, et surtout très protéiforme, d’actifs numériques. Cette hétérogénéité réside notamment dans la conception technique du jeton, à commencer par le protocole blockchain par lequel il est émis. Car oui, l’on ne parle pas de “la” blockchain, mais des

réseaux blockchain. Parmi les différences pouvant exister entre ceux-ci : le protocole de consensus – qui régit la validation des transactions exécutées sur le réseau blockchain en question et en garantit la sécurité.

Sur Bitcoin, les transactions sont validées grâce à la preuve de travail (proof-of-work – PoW) et aux mineurs qui utilisent la puissance de calcul afin de trouver la solution au problème cryptographique conditionnant l’ajout d’un bloc de transactions à la chaîne, et sont rémunérés pour cela. Cependant, il ne s’agit pas de l’unique protocole de consensus. La preuve d’enjeu (proof-of-stake – PoS), autre système de validation de transactions on-chain, ne requiert ni mineurs ni puissance de calcul : ceux qui valident les transactions sont tirés au sort avec une probabilité proportionnelle à la quantité de jetons de protocole détenue.

Ainsi, la preuve d’enjeu n’est par essence que très peu énergivore : le second réseau derrière Bitcoin – Ethereum – n’utilise que 2 601 MWh par an, quand Netflix en consomme 94 000. Et si le minage consomme davantage, son empreinte environnementale dépend de l’énergie utilisée. Or, ces dernières années, le mix énergétique du minage fait une part de plus en plus belle aux énergies renouvelables (ENR) : au dernier trimestre 2022, sur Bitcoin, cette part s’élève à près de 60 %. En effet, les coûts de production d’électricité à partir de sources durables, tels que l’énergie solaire et éolienne, sont devenus de plus en plus compétitifs. Extrêmement mobiles, les mineurs peuvent s’installer dans des régions où les énergies renouvelables sont gaspillées, invendues et/ou abondantes, et bénéficier ainsi de coûts d’exploitation réduits.

Les opportunités technologiques et les leviers à la main des entreprises du web 3

Un rôle déterminant, car le développement du web 3 constitue même une opportunité pour atteindre les objectifs environnementaux de l'Europe. L'étude de l'Adan "Web 3 et crypto en France et en Europe : adoption par le grand public et applications dans les industries" parue en avril 2023 recense nombre de cas d'usage et d'initiatives portées par la nouvelle économie de l'internet décentralisée afin de contribuer activement au plan d'action vert de l'Union européenne.

Comment le web 3 concourt-il au "combat du siècle" ?

En régulant l'offre et la demande d'énergies renouvelables (ENR). La transition vers des énergies renouvelables présente des défis liés à la congestion – voire la saturation possible – du réseau électrique liée à l'intermittence de leur production et leur stockage complexe et coûteux. Spécifiquement flexibles, les infrastructures technologiques dites "HPC" – pour high performance computing – utilisées pour le minage peuvent ainsi permettre de déployer des stratégies de déplacement ou de réduction de la demande d'électricité afin de moduler la distribution d'ENR, conformément aux recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie en faveur des solutions de réponse à la demande pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Pendant les périodes de congestion, l'énergie excédentaire peut être dirigée vers des centres de minage qui absorbent le surplus de production ; a contrario pendant les périodes de tension, le minage peut être suspendu (contrairement aux data centers dont l'activité ne peut être interrompue). Cette pratique a été mise en œuvre avec succès en Norvège du Nord, ou encore au Texas. Des champions français, comme Big Block Green Service et Sesterce, sont reconnus depuis des années.

En réduisant les externalités négatives et la pollution associées à d'autres pans de l'industrie. La récupération d'énergie fatale (ie. perdue sans être exploitée) pour ali-

menter les infrastructures HPC peut en effet réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. L'exploitation des énergies fossiles, en particulier lors de l'extraction du pétrole, entraîne une dissipation d'énergie, notamment par le torchage du méthane. Cette pratique libère d'importants volumes de gaz à effet de serre. Les centres de HPC peuvent convertir et réutiliser cette énergie récupérée à partir du méthane, et ainsi réduire considérablement son impact environnemental. Cette approche présente un potentiel significatif, notamment dans les pays d'Afrique du Nord qui disposent de connexions de gazoducs sous-utilisées avec l'Europe.

En optimisant les actifs technologiques des industriels et des acteurs de l'énergie.

Ces entreprises disposent d'infrastructures informatiques et de serveurs souvent sous-utilisés, qui pourraient être mieux rentabilisés en leur permettant de fournir des services liés aux réseaux blockchain ou au cloud, de sécuriser le réseau, ou encore de déployer de nouvelles applications on-chain, diversifiant ainsi leurs sources de revenus et renforçant par là même leur souveraineté numérique.

En finançant réellement des projets verts et durables.

Parmi leurs nombreux avantages, les technologies blockchain sont publiques et transparentes. Elles peuvent ainsi faciliter l'ancrage, le contrôle et la vérification de l'origine et de l'utilisation d'informations et de valeurs diverses : pour suivre et sécuriser l'allocation des énergies renouvelables grâce à la tokenisation de certificats d'énergies renouvelables et de crédits carbone (bien que l'adoption soit à ce jour freinée par des contraintes réglementaires), et pour garantir le financement de projets durables grâce au ciblage, au traçage et à la programmabilité permises par les blockchains. Cette transparence et cette auditabilité des transactions en crypto-actifs peuvent être mises à profit d'autres cas d'usage pour faciliter le développement de l'économie circulaire, la commercialisation de solutions d'énergie renouvelable décentralisées, ou encore la création de systèmes de récompenses des efforts de réduction des émissions de carbone.

En se conformant aux réglementations environnementales.

La transition vers une économie décarbonée nécessite des réglementations ambitieuses, incitant les entreprises à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Les acteurs de la nouvelle économie de l'internet décentralisée sont pleinement concernés par les obligations d'un certain nombre de textes européens comme les directives Corporate Sustainability Reporting (CSRD) et Corporate Sustainability Due Diligence (CSDD) de périmètres plus larges que les marchés de crypto-actifs, ou le règlement Markets in Crypto-Assets (MiCA) qui impose des exigences spécifiques en la matière aux prestataires de services sur actifs numériques. L'enjeu réside en l'harmonisation de ces standards au niveau international et à la supervision efficace de nos lois pour en éviter le contournement.

Concrétiser les ambitions de l'industrie

Les crypto-actifs offrent une opportunité unique pour les entreprises du web 3 de contribuer activement à la transition environnementale de l'Europe. L'adoption de ces technologies doit ainsi être encouragée pour renforcer l'efficacité énergétique, répondre aux futures réglementations environnementales et développer des cas d'usage concrets alignés sur les objectifs environnementaux.

Favoriser cette adoption doit mobiliser collectivement les acteurs qui en portent les nouveaux usages – l'Adan et ses membres – mais aussi nos décideurs. Prévu initialement pour novembre 2022 dans le cadre la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, le secteur français guette la remise par le Gouvernement de son rapport sur le développement des crypto-actifs, sur ses enjeux et sur ses impacts environnementaux actuels et à venir. Associées à ces réflexions, les entreprises seront attentives aux recommandations formulées dans ce rapport et attendent la levée des obstacles – réputation, financements, réglementations – à leur volonté de s'engager pleinement avec les pouvoirs publics pour le combat du siècle.

Événements de l'année 2022

14 janvier 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Conférence Actualités juridiques, fiscales et conformité

25 janvier 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

RPDM les 12emes Rencontres des Professionnels de la Dette et du Change – RSE et monnaies numériques : 2 enjeux pour la finance

04 février 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Conférence Actualités, enjeux et perspectives de l'administration de fonds

17 mars 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Conférence SRD2- L'Épilogue...

12 avril 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Conférence sur les données sur le levier figurant dans le reporting AIFM pour leurs membres

20 avril 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Conférence Relations SGP – Banques – Plateformes : comment améliorer la fluidité des échanges

21 avril 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Investment Day – Asset management et technologies au cœur de l'investissement – Innovation et solutions de digitalisation : des robots B2C aux asset owners

Événements de l'année 2022

09 juin 2022

À LIRE SUR LE SITE

Le passage à l'échelle européenne de enjeux blockchain & cryptoactifs est-il à la hauteur des enjeux et attentes de l'industrie des titres ?

30 juin 2022

À LIRE SUR LE SITE

Webinar SLIB & BROADRIDGE : Directive Européenne SRDII
Retour d'expérience et cas pratique

13 octobre 2022

À LIRE SUR LE SITE

Conférence – Exigences de reporting financier à venir pour les SGP. Nouveau Plan Comptable OPC

octobre 2022

VOIR LA VIDÉO

Inauguration France Post-Marché

Communication 2022

Spécial conférence n°52

Actualités Juridiques, Fiscales et de la Conformité 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Spécial conférence n°53

Actualité, enjeux et perspectives de l'administration de fonds

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Spécial conférence n°54

SRD2- L'Épilogue...

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Spécial conférence n°55

Le passage à l'échelle européenne des enjeux blockchain & cryptoactifs est-il à la hauteur des enjeux et attentes de l'industries des titres ?

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Spécial conférence n°56

Exigences de reporting financier à venir pour les SGP
Nouveau Plan comptable OPC

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Lettre Européenne 35

Présidence française du conseil de l'UE : un programme ambitieux pour l'europe

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Lettre Européenne 36

Guerre, paix et marchés financiers

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Lettre Européenne 37

Présidence française du conseil de l'union européenne : un bilan positif ?

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Communication 2022

Charte des bonnes pratiques professionnelles de l'Administration de Fonds

[À LIRE SUR LE SITE](#)

AFTI/CFONB Pratique du marché français concernant la validation de la valeur liquidative des OPC par la société de gestion

[À LIRE SUR LE SITE](#)

AFTI/CFONB Pratique du marché français concernant le recalcul de la valeur liquidative des OPC

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Lexique des termes juridiques et recueil thématique des textes réglementaires s'appliquant à la tenue de compte conservation et à la fonction de dépositaire des OPC

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Pratique de marché : Création d'une émission obligataire Française en ESES Gestion du mode de comptabilisation FAMT vs UNIT

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Pratique de marché : CSDR Settlement discipline : Recommandations de la Place française pour fluidifier le règlement livraison des transferts de portefeuille (FR/GB)

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Communication 2022

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Pratique du marché : CSDR Settlement discipline – Optimisation du règlement-livraison, notamment au travers du règlement-livraison partiel

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Mise à jour – Guide Commissions de surperformance dans les OPCVM et les FIVG non réservés

[À LIRE SUR LE SITE](#)

FPM/CFONB Pratique de marché SRD2 identification des actionnaires Contrôle légitimité

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Charte des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Centralisation d'OPC

[À LIRE SUR LE SITE](#)

FPM/CFONB Guide du traitement fiscal standard applicable aux principales OST (version 2)

[À LIRE SUR LE SITE](#)

Guide d'implémentation du Règlement ANC n° 2020-07 relatif aux comptes annuels des OPC à capital variable

Les membres du Bureau



Président

Pierre JOND

BNP Paribas
Securities Services



Vice-Président

Pascal GUILLOT

Société Générale
À partir du 10 mai 2023



Vice-Présidente

Carine ECHELARD

CACEIS
jusqu'au 26 octobre 2023



Vice-Président

Jean-Michel GERGELY

Crédit Agricole Titres



Trésorier

Élie LEWI

Banque de France



Déléguée générale

Stéphanie SAINT PÉ

France Post-Marché



Chargée d'activités

Isabelle DECIRON

France Post-Marché

Le conseil d'administration de France Post-Marché est composé de 19 administrateurs et de 2 censeurs. Il nomme le Président, les trois vice-Présidents et le Trésorier.

Représentants d'administrateurs

Philippe BELLANDE SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
Eric BEY EURONEXT PARIS
Marc CATTELIN BPCE
Martine CLAUDEL CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE
Emmanuel de FOURNOUX AMAFI
Cécile DESSAMBRE PROCAPITAL
Guillaume ELIET EUROCLEAR FRANCE

Juliane FRANCE ODDO BHF
Christophe HEMON LCH SA
Philippe LEGRAND CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.
Sybillie LERICHE HSBC CONTINENTAL EUROPE
David LUCAS LA BANQUE POSTALE
Laurent MONET BNP PARIBAS

Représentants de censeur

Alexis SARBERG / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS)

Carole DELORME d'ARMAILLE / OCBF



Groupe de travail et observatoires



286

réunions



715,6

heures de
réunions



4217

participations



2221

sujets traités

En raison de la complexité et de la quantité de sujets à traiter, France Post-Marché a créé 27 groupes de travail et observatoires thématiques qui lui permettent d'optimiser à la fois production et qualité de ses travaux. Ces groupes s'attachent à identifier, analyser, traiter et diffuser les informations qui émanent des autorités françaises et européennes en lien avec le post-marché. Ces groupes sont les moteurs du dynamisme de l'association. Lors de réunions plénières, les participants des groupes échangent et travaillent à l'élaboration de livrables et d'avis mis à disposition des membres de l'Association. La forte crédibilité des travaux fournis par l'ensemble des groupes est issue de la composition même de ces derniers, qui réunissent les professionnels et les meilleurs experts du post-marché de la Place. Les participants des groupes de travail sont également amenés à échanger avec les représentants des régulateurs dans le cadre de consultations publiques, en lien avec les autres parties prenantes de France Post-Marché.

Le groupe a comme objectif principal d'assurer une veille réglementaire constante et d'assurer le partage des bonnes pratiques sur les sujets touchant à l'administration de fonds.

L'actualité de l'année 2022 aura donné l'occasion aux membres du groupe d'échanger sur des sujets comme la mise en œuvre opérationnelle et les premiers constats de pénalités sur CS-DR, la gestion de la liquidité associée aux titres russes, et les sujets de finance durable dans leur ensemble. Une veille particulière a également été portée sur le règlement PRIIPs, la mise en œuvre des lignes directrices de l'ESMA autour des commissions de surperformances, des suppressions des commissions de mouvement ainsi que du reporting AMF sur les fonds d'épargne salariale.

La ligne rouge et le fait saillant de l'année 2022 aura été la participation du groupe administration de fonds à la rédaction du Guide d'implémentation du Règlement ANC n° 2020-07 relatif aux comptes annuels des OPC à capital variable. Ce guide est le résultat de plus de deux ans d'effort, au sein de France Post-Marché dans un premier temps, puis conjoints avec l'AFG, France Invest et les auditeurs dans un second temps. Ce projet a vu la création de sous-groupes de travail mixtes qui ont travaillé pendant près de 18 mois à l'analyse du nouveau règlement de l'ANC, et à la rédaction de ce guide de Place dont l'objet est de permettre des pratiques et interprétations harmonisées entre les différents acteurs afin d'assurer une meilleure compa-

tabilité des comptes annuels des OPC.

A l'occasion de la publication de ce guide, l'AFG, France Invest et France Post-Marché ont organisé un webinaire, le 13 octobre 2022, afin de présenter les nouvelles exigences de reporting financier pour les sociétés de gestion et les changements à venir, tant dans les comptes annuels des fonds généralistes et de private equity, que dans la relation entre les sociétés de gestion et les valorisateurs.

Le 4 février 2022, le groupe de travail, avec l'appui des Bureaux des associations France Post-Marché, FBF, AFG et France Invest, ont organisé une conférence dont le thème était « Actualités, enjeux et perspectives de l'administration de fonds ». Cet événement a été l'occasion de présenter la nouvelle version de la charte de l'administration de fonds qui avait été remaniée par le groupe de travail en 2021. Une présentation a également été faite des principales méthodes anti-dilutives qui ont cours ainsi que des positions du groupe sur chacune d'elles. Au cours de cette conférence, deux tables rondes ont également été organisées, la première sur le recalcul et la validation implicite des valeurs liquidatives, et la seconde qui a permis de sensibiliser les participants et de présenter l'état d'avancement des travaux autour du nouveau plan comptable OPC.

Le groupe Administration de fonds participe également à certains groupes de travail spécifiques d'autres associations professionnelles ou institutions, soit de manière pérenne pour représenter le métier de l'administration de fonds, soit de manière ponctuelle sur des sujets précis ou des projets qui ont des impacts sur l'administration des fonds. À ce titre, le groupe de travail Administration de fonds est représenté au groupe « fin de vie des OPC » du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris (HCJP), et réalise des travaux conjoints avec l'AFG pour répondre au projet de l'AMF concernant l'extension des Flux de VL.

Enfin, le groupe a également participé à la mise à jour du guide France Post-Marché / AFG concernant les commissions de surperformance dans les OPCVM et les FIVG non réservés. A la suite de la mise à jour par l'AMF de sa doctrine sur les mécanismes de liquidité, des travaux ont démarré et devraient voir le jour en 2023, dans le but d'enrichir le guide technique existant relatif à l'application de méthodes anti-dilutives chez les administrateurs de fonds, et l'enrichir des bonnes pratiques afin de construire un document consolidé pour France Post-Marché.



ANIMATEURS Pierre-Etienne AGID (à partir de septembre) - BNP PARIBAS

Marie DELAHOUSSE (Jusqu'en juin 2022) - BNP PARIBAS

Yves GAVEAU - CACEIS INVESTOR SERVICES

RAPPORTEUR Julien de ROQUETTE BUISSON - AILANCY

MEMBRES PERMANENTS Aziz ADDA - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Mehdi BEDJAOUÏ - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Anouh CHOUNRAMANY - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Anne DE NONANCOURT - EFA Eric DIEZ DE THERAN

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Didier DOTTER - CM ASSET MANAGEMENT Thierry HAËNER - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE

Abdou KABBAÏ - SAGALINK Shujia MAO - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Mathieu MARIE - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Paolo NETO - STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH Elodie PAPOUNAUD - EFA

Stéphanie SAINT PÉ - FRANCE POST-MARCHÉ

Comité de Planification des Projets de Place (C3P)

Au sein des groupes de travail de France Post-Marché, le Comité de Planification des Projets de Place (C3P) a une activité de suivi transversal et le cas échéant de coordination.

Ses principaux mandats sont :

- de donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets en cours via un macroplanning ;
- d'en contrôler l'articulation en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou aider la résolution de points de blocage éventuels ;
- de mettre en évidence et mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et du post-marché ;
- d'identifier les rapporteurs et les échéances de ces projets via des fiches projets rédigées et actualisées par ces rapporteurs.

Toute évolution réglementaire ou tout projet de Place, s'ils affectent les membres de France Post-Marché dans le cadre de leurs activités post-marché et de celles de leurs clients, sont donc dans le périmètre du suivi par le C3P. Pour assurer cette mission, les membres du Comité de Planification des Projets de Place remontent les initiatives qu'il leur semble nécessaire de suivre de façon centralisée. Si besoin, le C3P s'appuie sur les remontées des groupes de travail de France Post Marché.

Les membres du Comité sont particulièrement attentifs à la sensibilisation des établissements sur ces différents projets, ainsi qu'aux questions de planning.

En 2022, le C3P a poursuivi son travail de suivi et de partage inter-institutions sur l'avancée des projets majeurs pour les places française et européennes. Notamment :

- la Consolidation des plateformes T2-T2S, avec la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie pour les participants ;
- le projet ECMS, European Collateral Management System, visant à mettre en œuvre une plateforme centrale de mobilisation de collatéral auprès des Banques Centrales de la zone Euro ;
- le règlement CSD, en particulier le volet gestion des pénalités sur le règlement-livraison, entré en application début 2022 ;
- les initiatives d'harmonisation associées à ces projets européens, notamment l'évolution des standards OST en vue de la mise en place d'ECMS ;
- le lancement de nouveaux services ou la modernisation de prestations existantes par les infrastructures de marché participantes : par exemple les projets d'Euronext sur le post-marché, la mise en place du Sponsored clearing pour les repos, l'élargissement des actifs acceptés en garantie chez LCH ou l'évolution des modèles de risques sur les différentes activités de LCH SA. la mise en conformité des places françaises et européenne à la Directive Droits des actionnaires, et les évolutions de services associées côté infrastructures.

En 2023, le C3P sera particulièrement attentif aux projets en liaison avec les évolutions réglementaires :

- Evolutions de CSDR : non seulement la gestion des pénalités, mais aussi le traitement des procédures de rachat obligatoire dans la nouvelle version proposée par la Commission européenne ;
- les développements sur les services d'exécution et de clearing ;
- la finance durable, avec notamment un volet réglementaire important : plusieurs textes dont la mise en œuvre est imbriquée, nouveaux ou affectant des réglementations existantes telles que MiFID ;
- des projets à plus long terme comme la transition entre la norme d'échanges de messages ISO 15022 et la norme ISO 20022 ;
- le cas échéant, toute autre évolution transversale majeure nécessitant un suivi global.

Livrables

- Fiches projet décrivant chaque initiative, réglementation ou évolution
- Calendrier consolidé des projets affectant la Place



ANIMATEURS Pierre COLLADON (à partir de décembre) - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Sylvain PERSON (Jusqu'en novembre 2022) - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR François DUBRAU - COGNIZANT CONSULTING

- MEMBRES PERMANENTS** Sandra BENISTY - STET Pierre BERGER - BANQUE DE FRANCE Eric BEY - EURONEXT Anne BOGDANOFF - SOCIETE GENERALE CIB Olivier BYL-DUPOUCH - EURO SECURITIES PARTNERS Michaël CHEVROTON - CREDIT AGRICOLE TITRES Christian de BEAUFORT - SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Christian de BEAUFORT - SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Maximilien DEMARQUETTE - BANQUE DE FRANCE Caroline DEROCLE - EUROCLEAR FRANCE Raphaël DUFAURE - BANQUE DE FRANCE Silvia GABRIELI - BANQUE DE FRANCE Camille GAILLARD - BANQUE DE FRANCE Mourad KHIRAT - BPCE Rachel MANDENG - BANQUE DE FRANCE Hajer MOURALI - BANQUE DE FRANCE Mélanie NOGUEIRA - BANQUE DE FRANCE Sabine NUNGUET - BPCE Axel PAILLEAU - EURONEXT Corentine POILVET-CLEDIERE - LCH.CLEARNET SA Frank SOUSSAN - LCH. CLEARNET SA Younes YAOUAZ - CACEIS

En 2022, le nombre de sociétés dans VOTACCESS® a encore augmenté (+7%) malgré la fin des AG tenues à huis clos. Ce sont 341 sociétés qui ont utilisé VOTACCESS® pour diffuser les informations relatives à leurs assemblées générales. Pour avoir une idée du chemin parcouru ses dernières années il suffit de rappeler qu'il y en avait seulement 86 en 2019.

Le bien-fondé de VOTACCESS® est donc, une fois de plus, confirmé avec cette capitalisation sur la forte hausse du nombre de sociétés cotées qui ont rejoint VOTACCESS® en 2020 et 2021 à l'occasion de la mise en œuvre de la Directive européenne droits des actionnaires - SRD II - et de la crise sanitaire de la Covid 19.

Vote électronique en pré-AG

Il reste un nombre significatif d'AG (27%), qui n'ont pas ouvert le vote électronique en pré-AG. Elles n'ont fait le choix à ce stade que de respecter stricto sensu l'obligation de SRD II de diffusion électronique des informations relatives aux assemblées générales. Des efforts ont été faits pour réduire les coûts pour les sociétés avec un actionnariat peu nombreux. Des actions se poursuivront en 2023 pour poursuivre la montée en charge du vote électronique en pré-AG dans la recherche de l'équilibre financier pour les acteurs bancaires.

Vote en temps réel à distance et rôle de VOTACCESS®

Il est envisagé de développer le vote en temps réel à distance par Internet avec des prestataires spécialisés dans les systèmes de vote en salle le jour J. La question de la sécurisation est cruciale. Le contrôle des droits de vote sur les principes déjà opérationnels entre les TCC et VOTACCESS® est un atout.

International

L'année 2022 a été marquée par une étape importante du développement international pour VOTACCESS® avec :

- la mise en place de liens automatisés avec Broadridge sur les valeurs de grands pays européens (Allemagne, Italie, Espagne dans un premier temps);
- le processus de réception des meeting notices au sein de VOTACCESS® pour diffusion aux intermédiaires a été activé en 2022. Le prochain objectif est de pouvoir également proposer le vote électronique en pré-AG aux actionnaires français si l'émetteur l'a mis en place;
- la poursuite des travaux avec Euroclear France sur le périmètre ESES;
- la collecte des annonces sur les AG des valeurs belges et hollandaises et le traitement - routage des votes correspondants seront opérationnels en 2023.

L'initiative prise en 2010 par l'AFTI, devenue France Post-Marché, de mettre en place une solution électronique sécurisée et efficace pour la chaîne de vote permet de diffuser les informations relatives aux assemblées générales et de collecter les votes en pré-AG.

En termes de démocratie actionnariale, VOTACCESS® permet depuis 2011, aux actionnaires inscrits au porteur d'accéder au vote de manière aussi simple que pour

les actionnaires inscrits au nominatif à partir de leur service de banque en ligne.

Outre la baisse des coûts de fabrication de la documentation et d'envoi postal, la réduction des envois papiers contribue au développement durable : les VPC (Vote Par Correspondance) papiers ne représentent plus aujourd'hui que 8 % des votes grâce au remplacement progressif par des VPC électroniques.

La volonté forte de France Post-Marché de moderniser la chaîne de vote a permis aux acteurs français de satisfaire rapidement aux obligations de la Directive droits des actionnaires contrairement à la plupart des autres pays européens.

Le Conseil Scientifique de VOTACCESS®, créé dès 2012 par France Post-Marché avec le support de l'ANSA, est un lieu d'échange constructif qui contribue fortement aux réflexions sur les évolutions et au développement du service. Il réunit notamment les émetteurs et leurs représentants (ANSA, AFEP, MEDEF), des représentants des actionnaires et des sociétés de gestion (AFG), les prestataires de services aux émetteurs et les teneurs de comptes conservateurs. [teurs](#).



ANIMATEURS Richard ROGER - SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES

Muriel de SZILBEREKY - ANSA

RAPPORTEUR Emmanuel de CURSAY - CURSAY CONSULTING

MEMBRES PERMANENTS Lionel BARTHELEMY - CACEIS François BISIAUX - VIVENDI Serge BLANC - ASSACT SG Pierre BOLLON - AFG Michel BOUTILLIER - Université Paris-Ouest Nanterre La Défense Hervé CHEFDEVILLE - APAI Pierre COLLADON - SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES Jérémie CREANGE - AIR LIQUIDE Arnaud de BRESSON - PARIS EUROPLACE Odile de BROSSES - Association Française des Entreprises Privées Loïc DEGRAS - ENGIE Diane GALBE - SUEZ-ENVIRONNEMENT Olivia GUILLAUME - SODEXO Anthony MARTIN - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Charles PARIS de BOLLARDIERE - TOTAL Odile PERROT - ANSA Karine PLET - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Patrick RENARD - AIR LIQUIDE Stéphanie SAINT PE - FRANCE POST-MARCHE Aldo SICURANI - Fédération Française des Clubs d'Investissement Ladislav SKURA - MEDEF Caroline WEBER - MIDDLENEXT Valentine BONNET - AFG François CANAVAGGIO - VIVENDI Mourad KHIRAT - BPCE



En 2022, le Groupe Conservation a poursuivi ses travaux en confirmant son investissement sur les travaux d'harmonisation.

Directives Droit des actionnaires 2 :

D'une part l'AMF a interrogé France Post-Marché sur les impacts de SRD2 sur le RG AMF. Des éléments de réponse ont été fournis au mois de juillet 2022 en collaboration avec l'observatoire juridique afin de modifier à la marge le RG AMF sous forme de renvois à la Directive.

D'autre part, le groupe a répondu à la consultation de l'ESMA concernant le déploiement effectif de SRD2 et les difficultés rencontrées en associant l'ANSA et l'AFEP.

La contribution a été présentée aux Commissions consultatives Emetteurs et Post-marché de l'AMF :

- identification des actionnaires : le TPI a été abandonné au profit du process SRD2. Le groupe Conservation a suivi la transition entre les deux process. Au cours de l'année 2022, le niveau de conformité du marché français étant acquis, le groupe de travail s'est concentré sur les principes généraux de facturation ;
- assemblées générales : Pour les AG d'émetteurs français nativement dans VOTACCESS®, l'activation de la confirmation de traitement effectif des votes est disponible depuis mars 2022. L'accent des travaux a été porté sur le vote des particuliers aux AG d'émetteurs européens hors de France et l'ouverture de débats sur le positionnement de la record date à J-5 ouverts avant l'assemblée générale a été ouvert. Il intégrera en 2023 une perspective européenne d'harmonisation sur le sujet, notamment dans le cadre des travaux du groupe MIG France.

Gestion des transferts de PEA :

Le groupe Conservation a suivi les travaux conduits par le groupe de travail AMF sur les transferts de PEA auquel France Post-Marché participait. Les établissements ont apporté des éléments chiffrés sur les délais moyens de transferts et alimenté les réflexions du groupe (amélio-

ration de la communication aux clients pendant la période de transfert, délais de blocage des titres...). L'AMF devrait publier les conclusions de ce groupe début 2023.

Pénalités sur BRN :

Le groupe a préparé et suivi la réactivation par Euroclear en septembre 2022 des pénalités sur BRN suspendus après la migration sur T2S.

Gestion du nominatif en multi ISIN :

Le groupe Conservation a ouvert un sous-groupe dédié à la gestion du nominatif pour évaluer un scénario de mise en conformité aux standards T2S basée sur une gestion du nominatif en recourant à plusieurs codes ISIN (pour une valeur occasionnellement au nominatif, un ISIN pour les lignes détenues au porteur et un ISIN pour les lignes détenues au nominatif). Les conclusions du groupe de travail ont démontré que la gestion en multi ISIN n'était pas utile et qu'il valait mieux privilégier le recours à des sub-accounts. Le point est désormais traité par le groupe Experts Nominatif créé à l'automne 2022.

CSDR :

L'activation des procédures de pénalités CSDR a amené les participants à apporter leur contribution aux travaux du GLF CSDR pour adopter des pratiques réduisant ces dernières.

RegistrAccess® :

Courant 2022, RegistrAccess® a prouvé le fonctionnement opérationnel de sa plateforme DLT via l'échange d'ODM (Ordre De Mouvement). Les travaux se concentrent sur la montée en charge des valeurs admises dans la plateforme, notamment via les teneurs de registre. L'arrivée d'InfoGref en tant que membre de France Post Marché pourrait être une opportunité pour augmenter les valeurs admises dans la plateforme.

Migration vers la norme ISO 20022 :

Les membres du groupe Conservation sont fortement sensibilisés à la migration des messages d'OST du format ISO 15022 vers le format 20022. Sans visibilité sur la date de cette bascule en Europe et en prévision d'une période de coexistence des deux formats, les établissements prévoient une période de transition nécessitant des obligations de transcodification.

Outils de gestion de la liquidité pour les fonds :

le suivi de la mise en place des outils de gestion de la liquidité (gates, adl, swing pricing...) pour les fonds est assurée par le groupe Flux et Stock mais des échanges réguliers ont lieu avec le groupe Conservation afin de préparer la Place à un éventuel recours généralisé à ces outils dans une situation de crise...

Guide du cahier des charges du TCC :

à la demande de l'observatoire de la Conformité, le groupe Conservation a été sollicité pour participer à un groupe de travail visant à rédiger un guide de contrôle et d'application des obligations découlant du cahier des charges du teneur de compte conservateur à l'image du « cahier des charges du dépositaire ». L'objectif a été de définir une grille des attendus réglementaires.

Résolution incident majeur de Place :

Suite à son intervention sous forme de task force pour résoudre un incident majeur de Place (OST CHAIN annonçant à tort la radiation de la valeur Société Générale) et l'expérience d'un second incident (purge à tort des carnets d'ordres au niveau Euronext) le groupe a demandé la constitution d'une liste de contacts pour ce type d'incidents.



ANIMATEURS Pierre COLLADON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS Yannick GAILLARD - AILANCY Virginie THOMSEN - AILANCY

MEMBRES PERMANENTS David ABINAL - LA BANQUE POSTALE Philippe ANQUETIL - BEAM ADVISORY - SAGALINK CONSULTING

Caroline ASHKBOOS - BNY MELLON Lionel BARTHELEMY - CACEIS Sylvain BERTRAND - CRÉDIT AGRICOLE TITRES Eric BEY -

EURONEXT Sylvie BLACHIER - BANQUE DELUBAC & CIE Maxime BOCHE - EUROCLEAR FRANCE Rémy BONTE - NATIXIS Jean-Paul

BOURDET - BPCE Olivier BYL DUPUICH - EURO SECURITIES PARTNERS Sandrine CORDELIER - CACEIS Emmanuel de FOURNOUX

- AMAFI Amélie DROMAIN - DEUTSCHE BANK Xavier DUCAY-LAURENT - PROCAPITAL Vincent DUMONT - CRÉDIT AGRICOLE SA

Christophe DURAND - CRÉDIT MUTUEL TITRES Catherine FALCONE - CLEARSTREAM Frédéric GERMAIN - EUROCLEAR FRANCE

Marc GLINEC - CRÉDIT MUTUEL ARKEA Benoit GREVIN - BNP PARIBAS Luba GUEORGUEVA - CM-CIC Paolo GUIA - CLEARSTREAM

Constantin KANTARIDIS - EURONEXT Mourad KHIRAT - BPCE Thierry LANDRE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Julie

LIVE - HSBC CONTINENTAL EUROPE Bertrand MALEFANT - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Dominique MARIE - BPCE

Franck MICHOT - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Philippe MONTEAN - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Raphaël

PALUSZEK - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Daniel PASCAUD - CACEIS Stéphane PEARD - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES Clémence PERRET - BANQUE DE NEUFLIZE OBC Marianne PERSOUYRE - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Jérôme QUINET - ODDO BHF Pierre RAUGEL - CRÉDIT MUTUEL TITRES Alexandra ROCHE - CITI Alain ROCHER - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES Marc SAFA - STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH Philippe SELWA - BANQUE DE

FRANCE Jean-Louis SOMMA - CACEIS BANK Jérôme THIERRY - CREDIT AGRICOLE TITRES Aymeric THILLAYE DU BOULLAY -

NEUFLIZE OBC Thierry VIAROUGE - LA BANQUE POSTALE

GROUPE Dépositaire

Les experts du groupe Dépositaire se réunissent dans le but d'échanger sur leur fonction et sur leurs pratiques de façon à offrir au marché et à la gestion d'actifs un cadre homogène et des principes partagés. Ces travaux donnent lieu à des échanges avec les associations de la gestion (AFG, France Invest, ASPIM) sur les conditions d'implémentation des nouvelles réglementations européennes et françaises (AMF, ESMA). Le groupe échange périodiquement avec les services de l'AMF afin de présenter ses études et réflexions et répondre aux consultations.

Au cours de l'année 2022, le groupe Dépositaire a poursuivi ses travaux sur la remontée immédiate à l'AMF des dépassements de ratios des placements collectifs de droit français dès leur détection par les systèmes d'information des dépositaires. L'analyse a porté sur le protocole de remise du dépositaire qui détaille les modalités techniques de reporting à l'AMF et le template de déclaration ainsi que sur une nomenclature de Place des références réglementaires des ratios en correspondance avec les identifiants internes des dépositaires. La version finale du protocole de remise AMF a été communiquée le 16 décembre 2022. Dans un premier temps, le périmètre de déclaration porte sur les OPCVM, FIVG, FDFA et FPVG, MMF et fonds nourriciers ainsi que les OPCI et FCPR Evergreen et le premier test est programmé mi-juin 2023. Il est envisagé que la nomenclature des ratios, définie conjointement avec les associations de gestion, soit complétée lors du prochain exercice par la définition de grandes familles pour catégoriser les fonds ainsi que par les nomenclatures sur les fonds de capital investissement, les fonds immobiliers et les fonds d'épargne salariale.

Concernent les contrôle Spot de l'AMF sur les obligations incombant aux dépositaires, de janvier à avril 2022, 5 dépositaires ont fait l'objet d'un contrôle spot de l'AMF sur l'entrée et le suivi de la relation avec une société de gestion. Le groupe Dépositaire a analysé le rapport de synthèse publié par l'AMF en octobre 2022 et participé à la conférence AMF le 19 janvier 2023. Ce document ne constitue ni une position, ni une recommandation. Les pratiques identifiées comme « bonnes » ou « mauvaises » soulignent des approches constatées lors des contrôles et susceptibles de favoriser ou de compliquer le respect de la réglementation avec l'objectif d'encourager les dépositaires à renforcer leurs dispositifs.

Le groupe Dépositaire a par ailleurs répondu aux consultations de l'AMF sur les propositions suivantes :

- suppression des commissions de mouvement en faveur des sociétés de gestion ;
- mise en place des outils de gestion de liquidités (Gates - swing pricing) ;
- fin de vie des fonds de capital investissement.

Enfin, dans la continuité des travaux initiés en 2021 sur le cadre réglementaire de la finance durable (SFDR, Taxonomie, AMF DOC 2020-03), et les contrôles concernant le respect des contraintes d'investissement ayant une portée extra-financière, le groupe Dépositaire a rejoint en février 2022 un groupe de place réunissant les associations professionnelles France Post-Marché, AFG, France Invest et ASPIM avec comme objectif la construction d'un cadre opérationnel robuste permettant aux dépositaires de mener leurs missions de contrôle des contraintes extra-financières. Le groupe de place a adressé le 28 octobre à l'AMF une proposition qui définit un protocole d'échange d'informations entre les sociétés de gestions et les dépositaires sur des indicateurs extra-financiers (résultats de contrôle portant sur des contraintes extra-financières du cadre réglementaire), et précise la fréquence de la mise à disposition et la granularité de ces informations. Après accord de l'AMF, ce protocole pourrait donner lieu à la publication d'une charte de bonnes pratiques inter-associations.



ANIMATEURS Corinne SOCHA - CACEIS

RAPPORTEUR Marie-Thérèse AYCARD - AILANCY

MEMBRES PERMANENTS Caroline ASHKBOS - BNY MELLON Julien BONNET - SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE

Eric CARLIER - EDMOND de ROTHSCHILD (FRANCE) Marie-Claire de SAINT-EXUPERY - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Catherine DURAND - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Caroline FRANCONIN - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Francis GARDIAIRE - SMA BTP Marie-Hélène GEOFFROY - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Pierre LEVAIN - CRÉDIT MUTUEL

Céline OUDOT - CACEIS Marianne PALLU CHAIGNON - STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH

Julien POISSON - RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA Camille PRIET - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Luis RODRIGUES - CIC Marc SCHAEFFER - CRÉDIT MUTUEL Nathalie SIDZINA - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Esther SKRHAK - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Aurore SUFIZE de la CROIX - STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH

Grégoire TOUTON - CACEIS Vivien TROCHERIE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Le groupe Emetteur n'a pas manqué de matière au cours de cette année pour travailler avec l'appui des sous-groupes Experts OST (GEO) et Assemblées (GEA), sur des sujets réglementaires et opérationnels. Cette année a vu également la création du groupe Experts Nominatif (GEN) permettant de renforcer les études dans ce domaine en s'appuyant sur les expertises dédiées.

La création du groupe Experts Nominatif

Afin de structurer les échanges sur les conditions de conservation des titres inscrits au nominatifs et les modalités d'échanges d'information sur les détenteurs de ces titres qui prévalent en France depuis près de 40 ans, France Post-Marché a acté courant 2022 la création d'un groupe dédié réunissant les experts de ce domaine pour apporter des réponses aux interrogations portant sur le traitement des titres nominatifs, améliorer les process actuels et préparer les évolutions à venir.

SRD II - L'identification des actionnaires

Le dispositif TPI mis en place il y a 30 ans en France pour permettre aux émetteurs d'actions de connaître les détenteurs de titres enregistrés au porteur chez les Tenueurs de comptes, a laissé la place en 2022 aux solutions proposées par différents providers, dont Euroclear, permettant l'identification des actionnaires aux porteurs et répondant aux normes de la directive SRD II dans ce domaine.

Tenue de registre de sociétés non cotées - RegistrAccess®.

Le traitement des échanges d'information concernant les actionnaires de sociétés non cotées a suscité de multiples échanges tout au long de l'année. La société SLIB avec l'appui de membres du groupe Emetteurs, a mené une étude pour mieux cerner la profondeur du marché des sociétés non cotées potentiellement intéressées par une solution de tenue de registre digitalisée s'appuyant sur RegistrAccess®.

Parallèlement à ces travaux, même si les

volumes restent encore modestes, de nouvelles valeurs ont été admises sur la plateforme RegistrAccess® ce qui devrait permettre à terme de voir croître les flux d'échange d'information.

En parallèle le GT a formalisé les pratiques de marché relatives à la transmission des ordres de mouvements, permettant les échanges d'informations normalisés concernant les actionnaires de sociétés non cotées entre les émetteurs et les tenueurs de comptes.

Vote aux assemblées

En ce qui concerne les assemblées générales, différents sujets suivis particulièrement par le groupe Experts Assemblées ont alimenté les échanges, avec principalement :

- l'accès à distance le jour de la tenue des assemblées générales et le vote par internet, qui a déjà été réalisé ces dernières années pour quelques AG et devrait techniquement pouvoir être déployé plus largement à partir de 2023 ;
- l'étude concernant l'anticipation à J-5 de la Record Date, fortement souhaitée par la France, qui permettrait de sécuriser le process opérationnel de traitement des votes pré-AG ;
- le Split voting qui permet à un même actionnaire d'exprimer des votes différents pour une même résolution lors d'une assemblée générale.

Traitement des Comptes Jointes sur les Fonds

Un travail de longue haleine qui a abouti cette année. Le groupe de travail a appor-

té sa contribution aux travaux du groupe Flux et Stock visant à supprimer les distorsions entre les registres des détenteurs de parts de fonds et les comptes ouverts chez les TCC pour ce qui concerne les comptes Jointes. Ainsi toute nouvelle prise en charge de détenteur de part de fonds s'effectue désormais selon un process normalisé permettant une homogénéité d'information.

Régime Pilote

Le groupe de travail contribue également aux travaux organisés par Paris Europlace concernant l'étude des impacts de la mise en œuvre du régime pilote à partir de 2023, avec pour objectifs d'identifier les cas d'usages concernant les émetteurs/tenueurs de registre d'une part et les investisseurs d'autre part pouvant être affectés par ce nouveau cadre réglementaire.

Les principaux sujets d'attention du groupe Emetteurs pour l'année 2023 sont les suivants :

- les impacts du passage à la Norme ISO 20022 pour les OST ;
- l'accroissement des volumes d'ODM transitant via RegistrAccess® ;
- la suppression du Pur PEA pour les titres de sociétés cotées ;
- la remise à niveau de la documentation de place sur la gestion des titres nominatifs ;
- les évolutions concernant le traitement des BRN ;
- la poursuite des travaux sur les votes en assemblée générale.



ANIMATEURS Lionel BARTHELEMY - CACEIS

RAPPORTEUR Olivier PIERRE - ONEPOINT

MEMBRES PERMANENTS David ABINAL - LA BANQUE POSTALE Caroline ASHKBOOS - BNY MELLON

Philippe BOIVIEUX - CACEIS CORPORATE TRUST Pierre COLLADON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Sébastien

COURTELLEMONT - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Calista DOUCET - EUROCLEAR FRANCE Xavier DUCAY-LAURENT -

PROCAPITAL Christophe DURAND - CIC Market Solutions Martine GUILLET - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Arthur HAAS - EURONEXT Constantin KANTARIDIS - EURONEXT Mourad KHIRAT - BPCE Dominique MARIE - BPCE Anne-Laure

MARTINON - AIR LIQUIDE Nicole MAURICE - PROCAPITAL Mathieu MITEVOY - EUROCLEAR Talig NASSER - EURONEXT Philippe

ROCKIZKI - CM-CIC Richard ROGER - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Thierry VIAROUGE - LA BANQUE POSTALE

GROUPE Flux et Stocks OPC

En 2022, le groupe de travail est allé encore plus loin sur les sujets opérationnels et réglementaires abordés en 2021.

Il est venu notamment enrichir et mettre en œuvre des dispositifs de Place permettant d'assurer une meilleure maîtrise du risque de la liquidité des fonds, tels que :

- la mise en place du reporting AMF des souscriptions / rachats en cas de crise. A l'issue de cette année de travail, un guide technique du reporting a été proposé par l'AMF. Des développements seront cependant nécessaires en 2023-2024 pour la mise en œuvre effective et automatisée de ce reporting sur l'ensemble du périmètre attendu ;
- l'AMF, après avoir initié plusieurs consultations au sujet des risques de liquidités, propose aux sociétés de gestion un panel de différents outils de gestion de liquidité et plus particulièrement des gates (doctrine du 24 Novembre 2022) ; Cette doctrine a vocation à élargir le champ d'application des fonds concernés dès 2023-2024 ;
- la mise en place de la méthode ADL (Anti-Dilution Levy ou droits ajustables) :

méthode complexe et qui reste à étudier sur la Place pour permettre à terme son déploiement automatisé dans les chaînes des centralisateurs et teneurs de comptes conservateurs. Une étude est en cours pour faciliter son application.

- Au chapitre des chantiers opérationnels de Place relatifs aux fonds d'investissement, le groupe a été mobilisé, de nouveau, sur de nombreux autres sujets, tels que :
 - le projet de Place concernant l'efficacité du suivi et du rapprochement des positions et du process trailer fees, sur la base d'un « livre blanc » ;
 - l'harmonisation des LAP (lettres aux porteurs) à travers notamment la mise en place d'une meilleure identification des Capinews afin de permettre de mieux appréhender la suite à donner à l'information reçue ;
 - dans le cadre de SRD2, la mise en place d'un outil Euroclear Investor Insight permettant de répondre à l'obligation d'identifier les actionnaires des émetteurs d'OPC en France, en remplacement du TPI.

Plusieurs market practices ont été soumises à l'AFG pour validation. Cela concerne notamment :

- l'instauration d'un boni de liquidation qui serait inférieur à 100 euros ;
- la fin de la liquidation par rachat ;
- la revue du cycle de vie des OST.

Le groupe s'appuie sur une charte dite « Charte des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Centralisation d'OPC » signée par les acteurs Teneurs de comptes conservateurs et centralisateurs de la chaîne de Fund Distribution.

A cet effet, le groupe a longuement travaillé toute l'année 2022 pour l'actualisation et révision de cette Charte France Post-Marché de bonnes pratiques afin de la mettre à jour de nouveaux sujets (tels que les blockchain / DLT, mise à jour des responsabilités dans le cadre de la gestion des incidents, gestion et mise à jour des marquages distributeurs (BIC1, ...)). La nouvelle charte France Post-Marché a été officiellement adoptée en octobre 2022.



ANIMATEURS Pascal DOBRAL (jusqu'au 12 mai 2022) - CACEIS

Morgane SEVENO (à partir du 12 mai 2022) - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEURS Emilie BUI - REGULATION PARTNERS Odile DUBUT - REGULATION PARTNERS Kéram MOUTAFIAN - REGULATION PARTNERS

MEMBRES PERMANENTS Aziz ADDA - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Stephen ALLAHVERDIAN - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Samiha BEJAOUÏ - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Eric BEY - EURONEXT Anne-Marie BOGDANOFF - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB François-Xavier COURTET - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Jean de COLLONGUE - BEAM ADVISORY - SAGALINK CONSULTING Alexandre de SCHAETZEN - EUROCLEAR FRANCE Adil DRAOUI - ALL FUNDS Juliane FRANCE - ODDO BHF Lubas GUEORGUEVA - CM-CIC Thierry HAËNER - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Olivier HANIN - CRÉDIT AGRICOLE TITRES Zoher HIRIDJEE - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Matthieu HISSLER - CM - CIC TITRES Randa KORBI - BEAM ADVISORY - SAGALINK CONSULTING Eric LEBRUN - EUROCLEAR FRANCE Edouard MACRE - ADAMANTIA Raphaël PALUSZEK - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Matthieu PARIS - CACEIS Anthony PEPE - ALL FUNDS Cédric PEREZ - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Marianne PERSOUYRE - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL David POUPARDIN - EURONEXT Aldric POURON - PROCAPITAL Roland PREVOT - EURONEXT Dominique REGHEM - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Sébastien RENAULT - STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH Jean-Louis RIQUOIS - BPCE Roland ROSINUS - CLEARSTREAM Sébastien SEAILLES - EUROCLEAR FRANCE Yacina SEHIL - CACEIS Sylvie VALENTIN - SWISSLIFE BANQUE PRIVEE

L'année a été fortement influencée par les retombées de la pandémie. Après deux années où notre séminaire annuel de juin s'était tenu en distanciel, nous avons eu la joie de nous rencontrer principalement en présentiel pour ceux qui le pouvaient. Le programme de cette journée de séminaire fut très dense et les échanges furent très riches avec les universités particulièrement sur les conséquences de la pandémie et les applications possibles des nouvelles technologies. La blockchain est toujours un sujet très prisé par les étudiants ; qui nous ont présenté deux visions différentes sur le même sujet :

« Blockchain et blanchiment »

Cinq experts nous ont fait l'honneur d'éclaircir ces trois sujets :

Blockchain

- enjeux juridiques de la blockchain ;
- blockchain en blanchiment ;
- blockchain et blanchiment ;
- projet de recherche sur « la blockchain appliquée au post-marché ».

Innovation pédagogique

- implémentation d'innovations pédagogiques en Master : Ludicisation et classe inversée ;
- retour d'expérience sur le distanciel dans la formation continue.

Impacts de l'utilisation des data, open data, IA.

- Les enjeux culturels de la collaboration intra et inter entreprise.

Les représentants des universités et nous-mêmes sommes convaincus que les échanges nourris que nous avons autour de nos besoins en formation de nos futurs employés renforcent nos liens avec elles et nous ont convaincus de définir plus précisément le rôle du correspondant, de développer la transversalité entre les autres groupes de travail de France Post Marché et de modifier nos modes de communication afin de présenter nos activités de post marché aux étudiants.

A cet effet, un groupe d'étudiantes de l'IUT Lyon 2 nous a présenté une vidéo présentant les activités de France Post Marché (qui étaient présentées initialement sous forme de fiche métier) et nous avons décidé de poursuivre cette expérience.

Les nouveaux enjeux et le changement de nom de notre association ont été le moteur d'une nouvelle convention de partenariat avec les écoles et universités, où les échanges plus interactifs ont été renforcés : soutiens de mémoires, suivi des alumni, relation avec des universités/écoles étrangères.

Nous sommes fiers de vous informer que nous avons signé dernièrement un contrat de partenariat avec NEOMA Business School.

Cette année a été pour le groupe formation l'occasion d'intensifier sa communication interne et externe afin de permettre aux universités/écoles de mieux appréhender nos besoins en formation.



ANIMATEURS Henri MOCKA - INDÉPENDANT

RAPPORTEURS Achraf AITAR (à partir du 8 septembre 2022) - JULHIET STERWEN

Yann CAPLIEZ (Jusqu'au 16 juin 2022) - JULHIET STERWEN

MEMBRES PERMANENTS Ashley BERNE - AMAFI Olivier BEUVIN - NEXTRAINING

Claudine GUILLOUX - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Sandra KIEFFER - CM - CIC TITRES

Alexandra LEMAY COULON - AMAFI Véronique MORSALINE - AFG FORMATION

Marie POINTARD - STATE STREET GLOBAL SERVICES Bertrand RIMBAULT - BPCE

Alain ROCHER - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Isabelle THOMAS - LCH.CLEARNET SA

Bruno VAILLANT - CACEIS Karima ZORELI-BENLAHCENE - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Les conditions de conservation des titres inscrits au nominatif et les modalités d'échanges d'information sur les détenteurs de ces titres qui prévalent en France depuis près de 40 ans font souvent l'objet de discussions, tant sur les aspects technologiques, alimentées par l'intérêt que suscite les DEEP (Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé) dans ce domaine, que sur les aspects métiers confrontés quant à eux à une dilution des compétences dans ce domaine d'experts, souvent peu compréhensible en dehors de l'hexagone.

Afin de canaliser les échanges sur ce sujet, France Post-Marché a souhaité les organiser et les structurer en actant courant 2022 la création d'un groupe réunissant les experts de ce domaine pour apporter des réponses aux interrogations portant sur le traitement des titres nominatifs, améliorer les process actuels et préparer les évolutions à venir. 4 grands thèmes se sont ainsi rapidement dégagés pour initier les travaux du groupe qui s'est organisé par sous-groupes de travail afin de pouvoir les adresser de front :

Évolutions du Nominatif

Ce sous-groupe a pour objet d'assurer une veille et d'apporter son expertise sur les sujets transverses pouvant avoir des incidences directes ou indirectes sur le mode de gestion des titres nominatifs en France.

Ainsi le premier chantier adressé par le groupe a rapidement pris en charge la poursuite des travaux menés précédemment par un groupe ad'hoc sur « la compatibilisation des flux de titres nominatifs Cross Border dans T2S », puisque le dispositif actuellement en place nécessite une ségrégation via deux comptes distincts en T2S et tout au long de la chaîne de détention, ce qui va à l'encontre du standard 14 de T2S.

Ces travaux devront donc permettre de proposer une solution à l'ensemble des acteurs pour résoudre ce point.

Au-delà de cette thématique, le groupe apporte également sa contribution à l'étude menée par Paris-Europlace sur les impacts du « Régime Pilote », en participant au groupe de travail destiné à identifier les cas d'usages sur les services aux émetteurs/investisseurs.

Évolutions du traitement des BRN

Depuis leur création il y a presque 40 ans, les flux de BRN permettant d'échanger les informations relatives aux détenteurs de titres nominatifs entre les Teneurs de comptes et les teneurs de registre ont subi quelques évolutions notamment à l'occasion de la mise en œuvre de grands projets de place (T2S, HDD/HDR...).

Il apparaît désormais nécessaire de les passer en revue pour en optimiser le traitement et/ou s'assurer de leur conformité avec les exigences réglementaires.

Ainsi le sous-groupe constitué à cet effet et réunissant les expertises dans ce domaine, a recensé et priorisé plusieurs sujets d'étude concernant, les données véhiculées, les modalités de transmission ou encore leur modèle tarifaire.

Formation et Transmission de connaissance

La place ayant fait le constat de la perte de connaissance d'ensemble sur le fonctionnement des titres nominatifs en France, le GEN a donc constitué un groupe ad hoc dont les objectifs sont de :

– mettre à disposition de tous et maintenir

une documentation de référence à jour, en français ;

– élaborer des pratiques de marché pour fiabiliser le traitement des titres nominatifs.

Pour ce faire un recensement de l'ensemble de la documentation de place traitant de ce sujet a été effectué et chaque support a été qualifié en fonction de sa sensibilité et de son niveau de complétude. Un long travail de remise à niveau de la documentation a donc été entamé et se poursuivra en 2023.

Suppression du Pur PEA pour les titres de sociétés cotées

La conservation des titres sous la forme « Nominatif Pur » dans un compte PEA relève du casse-tête tant pour les teneurs de comptes que pour les émetteurs ou leurs mandataires teneurs de registre.

Le sujet de la suppression de ce mode de conservation est donc sur la table depuis plusieurs mois.

Même si cette forme de détention est la plus fréquemment appliquée aux titres de sociétés non cotées, la diversité des statuts de ces sociétés, et donc de la réglementation s'y appliquant, rend l'étude complexe. Les travaux s'orientent donc dans un premier temps vers la suppression de la détention de titres ayant la forme « Nominatif Pur » dans un compte PEA pour les sociétés cotées, avec un bon espoir d'aboutir à une solution avec les régulateurs au cours de l'année 2023.



ANIMATEURS Sébastien COURTELLEMONT - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Olivier PIERRE - ONEPOINT

MEMBRES PERMANENTS David ABINAL - LA BANQUE POSTALE Patrice ASTEZAN - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Olivier BYL-DUPUICH - EURO SECURITIES PARTNERS Pierre COLLADON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Jérémie CREANGE - AIR LIQUIDE Calista DOUCET - EUROCLEAR Xavier DUCAY-LAURENT - PROCAPITAL

Christophe DURAND - CM-CIC Gregory FELTEN - BNP PARIBAS Martine GUILLET - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Jean-Marc LE GALLIC - CACEIS Anne-Laure MARTINON - AIR LIQUIDE Nicole MAURICE - PROCAPITAL

Mathieu MITEVOY - EUROCLEAR Béatrice PEREGORT - CACEIS Jean-Louis RIQUOIS - BPCE Béatrice ROBIN - BPCE

Alexandra ROCHE - CITI Richard ROGER - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Jérôme THIERRY - CRÉDIT AGRICOLE TITRES

GROUPE

Le Groupe Experts OST (GEO)

Le groupe experts OST (GEO) travaille sur les projets de Place et réglementaires (tant français qu'europeens) et traite les sujets du quotidien des acteurs français qu'ils soient centralisateurs, teneurs de compte conservateurs ou même dépositaire central.

L'année 2022 a été marquée par la prise en compte de nombreux sujets :

La fin de la mise en œuvre de la partie « Identification des actionnaires » du projet SRD2 avec le suivi des premières demandes, la rédaction d'une pratique de marché sur le contrôle de la légitimité des demandes, la gestion du processus de facturation ;

Le suivi post-migration de la plateforme Legacy vers la plateforme BaNCs (projet ASR Modernisation d'Euroclear) ;

la rédaction de diverses pratiques de marché (CSE6, UNIT/FAMT, ...) ;

l'adoption du calendrier de Place pour les

OST sur OPC suivie par la rédaction d'une pratique de marché.

Le GEO a aussi apporté son expertise sur des OST spécifiques comme l'augmentation de capital Air Liquide, la division Michelin et a participé à l'analyse et l'élaboration de solutions après un incident de Place en février 2022.

Enfin, le groupe Experts OST a pris en charge le projet de migration des messages OST de la norme ISO 15022 vers la norme ISO 20022. Ce projet sera étalé sur au moins 3 années et permettra à terme d'être conformes aux recommandations en termes de standards européens.

Les réunions mensuelles ont pu reprendre progressivement en présentiel pour ceux qui le peuvent et le souhaitent et se sont déroulées, comme toujours, dans un esprit d'écoute et de collaboration active de tous les contributeurs.



ANIMATEURS Olivier BYL DUPUICH - EURO SECURITIES PARTNERS

Dominique MARIE - BPCE Martine GUILLET - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

MEMBRES PERMANENTS Sandra ABOUTBOUL - EUROCLEAR Maud BLANCHET - CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Nathalie CAPREDON - LCH.CLEARNET SA Guillaume CAPRON - CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Martine CLAUDEL - CM - CIC TITRES Pierre COLLADON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Sébastien COURTELLEMONT - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Catherine DEPALLES - PAREL

Adeline DORE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Christophe DURAND - CIC Market Solutions

Sébastien FREMAUX - CRÉDIT AGRICOLE TITRES Marc GONCALVES - ODDO BHF

Arthur HAAS - EURONEXT Julie HEBERT - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Frédéric HERMENT - CIC Market Solutions Benoit HOUSSARD - CACEIS

Bruno HUET - SIX FINANCIAL INFORMATION Maria IVANOVNA - IANGOUCHE - BNY MELLON

Carine JULIO - CACEIS Constantin KANTARIDIS - EURONEXT Marie Pierre LECOUTEUX - EUROCLEAR

Vanessa LEJEUNE BORDELON - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Serge MAREIX - LA BANQUE POSTALE

Mame MASCARENHAS - CACEIS Muriel MATHIEU - CACEIS Isabelle OHANIAN - CRÉDIT MUTUEL

David PASQUALE - CACEIS Martine PIERFEDERICI - CACEIS Valérie PUZIO - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Axelle QUASH - BNP PARIBAS Alexandra ROCHE - CITI Florence VAPPEREAU - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES



Le groupe de Liaison France est le groupe transversal de France Post-Marché. Les sujets du post-marché y sont évoqués et le rôle du GLF est d'être la voix de France Post-Marché vis-à-vis des instances de Place françaises et européennes, ainsi que vis-à-vis des régulateurs nationaux et européens.

En pratique, le GLF élabore, quand le besoin existe, une position française qui est ensuite transmise au Conseil de France Post-Marché pour ratification et diffusion plus large. De même, le GLF vient en soutien de son rôle transversal auprès de tous les autres groupes de travail, et contribue à la préparation des ESES User Forums d'Euroclear, en mettant en avant les sujets de préoccupation de la Place française ou les sujets nécessitant une attention du CSD.

Le groupe de Liaison France CSDR est un sous-groupe du GLF, lancé en avril 2017. Il est structuré autour de l'analyse du règlement CSD. Les mandats du GLF CSDR sont principalement de :

- centraliser l'évaluation des impacts du règlement CSD et des initiatives et projets de place liés ;
- assurer un relais avec les différents groupes France Post-Marché contributeurs (principaux Groupes France Post-Marché concernés : Marché Obligataire et Collatéral (MOC) - Actions - Conservation - Emetteurs - observatoire International - Flux et Stock).
- Assurer une coordination avec les autres institutions travaillant sur les impacts de CSDR :
 - d'autres associations de la place française : AMAFI, AFG, ANSA ;
 - certains autres travaux menés en Europe sur ces thèmes : notamment travaux de la BCE sur les pénalités, travaux de l'AFME ;
 - les infrastructures de marché assurant la liaison avec les travaux menés au niveau de leurs associations professionnelles (EACH, ECSDA).

En 2022, ce groupe s'est principalement concentré sur 3 aspects :

- le suivi de la mise en place du processus de gestion des pénalités affectant les suspens de matching et de règlement.

L'entrée en vigueur des pénalités de règlement le 1er février 2022 a fait l'objet d'un suivi rapproché de la mise en œuvre initié dès en 2021 et qui fut prolongé toute l'année 2022. La complexité de ce processus nouveau pour la place française a nécessité un suivi des problématiques rencontrées :

- Questions de connectivité, afin d'assurer un acheminement des rapports en temps et en heure vers les participants ;
- Qualité des données transactionnelles, statiques et des données calculées ;
- Régularité de l'envoi des rapports ;
- Traitement des mises en paiement.

Les points d'attention relevés ont été partagés tout au long de l'année avec les autres associations financières françaises et européennes, ainsi qu'avec le régulateur. Certains membres du groupe ont participé aux task forces initiées par l'AFME et visant à améliorer et harmoniser les traitements.

- L'amélioration de l'efficacité du settlement

Sous l'impulsion d'autres groupes de France Post-Marché, le GLF avait initié dès septembre 2021, au travers d'un sous-groupe dédié, des réflexions visant à limiter les coûts de pénalités à venir par une action en amont sur les processus post-marché. Ces réflexions se sont poursuivies tout au long de l'année 2022, s'appuyant sur une analyse approfondie de données de settlement fournies par Euroclear.

Sur cette base, les membres du groupe ont pu déterminer des poches d'inefficacité requérant des évolutions de pratiques de marché. Plus largement, les membres du groupe ont souhaité rappeler à tous les établissements intervenant sur le marché français les bonnes pratiques en termes de gestion des confirmations et allocations, de matching, et

de règlement/livraison. L'ensemble de ces travaux ont débouché sur une note présentant les recommandations des membres de France Post-Marché pour faciliter le règlement/livraison, partagée avec d'autres associations financières.

- CSDR Refit

Le sous-groupe du GLF dédié à CSDR et à la Settlement Efficiency a par ailleurs suivi le processus de revue de CSDR, apportant sa contribution aux réponses apportées par France Post-Marché aux consultations, et s'assurant de la prise en compte de l'avis de ses participants. Le texte proposé par la Commission européenne ainsi que les positions émises par les autres institutions européennes et les associations financières européennes ont été analysés en détails et partagés.

En 2023, le sous-groupe du GLF dédié à CSDR et à la Settlement Efficiency continuera ses travaux sur ces 3 volets, avec une attention spécifique sur les pratiques de marché complémentaires nécessaires à l'amélioration continue des processus de settlement, ainsi qu'au suivi de CSDR Refit.

Le GLF initiera par ailleurs en 2023 dans un sous-groupe une réflexion autour de la mise en place d'un cycle de règlement en T+1 aux Etats-Unis et possiblement sur d'autres marchés.

Livrables :

- Recommendations and Market Practices to improve settlement efficiency and limit penalties under CSDR
- Contribution aux réponses de France Post-Marché aux consultations des institutions européennes



ANIMATEURS Gaël DAVID - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR François DUBRAU - COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES PERMANENTS

Yasmina ATTIALLAH - CRÉDIT AGRICOLE CIB Lionel BARTHELEMY - CACEIS

Christophe BERTHE - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Pierre-Nicolas BISSONET - LCH.CLEARNET SA

Sylvie BONDUELLE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Olivier BYL-DUPUICH - EURO SECURITIES PARTNERS

Michel CHAPUT - CITI GROUP Pierre COLLADON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Hélène CORDODOBA-MILAN - CIC

Patrick CRESUS - EXANE Juvenal CUNHA - NATIXIS Agnès DAMBREVILLE - LCH.CLEARNET SA

Lionel DANANCHER - CRÉDIT AGRICOLE TITRES Caroline DEROCLE - EUROCLEAR FRANCE Amélie DROMAIN - DEUTSCHE BANK

Jean-Paul FARUGGIA - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB Delphine FEYRIT - LCH.CLEARNET SA Hervé GALTIER - EUROCLEAR FRANCE

Luba GUEORGUEVA - CM-CIC Nicolas HENAULT - HSBC CONTINENTAL EUROPE Tala IBRAHIM - HSBC CONTINENTAL EUROPE

Pascal INACIA - CRÉDIT MUTUEL - CIC Mathilde JOANNET - EUROCLEAR FRANCE Vincent JUBIN - CRÉDIT AGRICOLE CIB

Mourad KHIRAT - BPCE Elodie LALARDIE - EUROCLEAR FRANCE Bruno LANG - ODDO BHF

Vanessa LEJEUNE BORDELON - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Dominique MARIE - BPCE Muriel MATHIEU - CACEIS

Szymon MAZURKIEWICZ - HSBC CONTINENTAL EUROPE Eliane MEZIANI - CACEIS Willem MOOIJER - LCH.CLEARNET SA

Sofia OLIVEIRA - CLEARSTREAM Alessandro ORLANDI - SWIFT Daniel PASCAUD - CACEIS

Danièle PERLASCO - BPCE Marianne PERSOUYRE - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Frédéric PLANET - NATIXIS

Marie-Pierre QUANTIN - BNP PARIBAS CIB Alexandra ROCHE - CITI Mathilde SCHULLER - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Sebastien SIXTA - HSBC CONTINENTAL EUROPE Sébastien VILEDIEU de TORCY - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB

Jérôme WALTER - EUROCLEAR FRANCE Kelli WEST - SWIFT Amélie ZARSKÉ - BNP PARIBAS

Les travaux du groupe de travail se sont principalement concentrés sur la veille réglementaire et la contribution aux réponses aux consultations, la contribution aux travaux de Paris Europlace sur le Régime Pilote et la rencontre de quelques porteurs d'initiatives permettant aux PSAN de faciliter l'exercice de leur activité.

Sur le volet réglementaire, trois sujets ont principalement mobilisé l'attention du groupe travail, le Régime Pilote (RP), MiCA et les actifs de règlement en monnaie digitale de banque centrale.

En effet, l'entrée en application du RP en mars 2023 ouvre la possibilité d'expérimenter le fonctionnement de nouvelles infrastructures de négociations et de règlement / livraison s'appuyant sur la technologie DLT et bénéficiant d'exemptions à MIF2 et CSDR. La mise en œuvre de ces nouvelles infrastructures dénommées DLT MTF, DLT SS et DLT TSS est l'occasion d'essayer d'améliorer l'accès des émetteurs et des investisseurs aux marchés tout en renforçant la stabilité des marchés et la protection des parties prenantes. Pour préparer ces évolutions, France Post-Marché a soutenu en lien avec Paris EUROPLACE la mise en place d'une gouvernance dédiée composée d'un comité plénier mensuel et de six groupes de travail en charge d'analyser les modèles opérationnels et organisationnels des infrastructures séparées (DLT MTF et DLT SS) et des infrastructures unifiées de négociation et règlement (DLT TSS), les enjeux techniques, les questions juridiques, la possibilité de disposer de monnaies digitales de banques centrales ou non pour faciliter les règlements. Par ailleurs, les réponses aux

consultations de la BCE et du Trésor sur les actifs de règlement en monnaie digitale de banque centrale ont permis de souligner la nécessité de disposer d'un tel outil pour le développement des cas d'usages et de pousser le modèle intégré, qui garantit une plus grande sécurité et efficacité opérationnelle.

Concernant MiCA, l'évolution du texte dans le cadre de son parcours législatif a été particulièrement suivie, notamment sur la problématique de la responsabilité des acteurs du post-marché.

Dans le cadre de ses travaux de veille sur les cas d'usages pertinents pour le post-marché, le groupe de travail a eu le plaisir d'accueillir les sociétés SWIFT, Chainalysis, spécialiste de l'analyse des transactions sur la blockchain et Taurus, éditeur d'une plateforme pour la gestion des cryptomonnaies, actifs tokenisés et monnaies numériques.

Afin de sensibiliser les acteurs du post-marché aux transformations en cours, le groupe de travail a organisé une conférence le 9 juin «Le passage à l'échelle européenne des enjeux blockchain & cryptoactifs est-il à la hauteur des enjeux et des attentes de l'industrie des titres ?», qui a permis de présenter le Guide pédagogique Blockchain & Métiers

Titres - Le défi de la désintermédiation et le rapport Finance numérique et cas d'usage de Paris EUROPLACE, Une première table ronde portait spécifiquement sur MiCA ; Etat de l'art, enjeux et risques et a permis d'échanger entre les visions de l'ACPR, l'ADAN, l'AFG, l'AMF, BNP Paribas. La seconde table ronde portait sur l'apport de la technologie blockchain pour améliorer l'efficacité opérationnelle des processus du post-marché avec notamment les cas d'usage présentés par Euronext, Euroclear, Infogreffe, LiquidShare et SLIB (RegistrAccess®).

L'année 2023 sera marquée par l'entrée en application à compter de mars du Régime Pilote qui nécessitera une contribution importante de France Post-Marché dans le cadre de l'émergence de standards pour faciliter la coexistence en parallèle de plusieurs initiatives s'appuyant sur des technologies différentes en parallèle ainsi que sur les aspects juridiques et la déclinaison des impacts opérationnels et techniques sur les acteurs du post-marché. Par ailleurs, MiCA devrait également être adopté au cours du premier semestre 2023 ce qui lancera formellement le compte à rebours de 18 mois pour les PSAN français, en attendant leur agrément en tant que CASP au niveau européen.



ANIMATEURS Frédéric BECK - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thibault de LAJUDIE - AILANCY

MEMBRES PERMANENTS David ABINAL - LA BANQUE POSTALE Adeline BACHELLERIE - BANQUE DE FRANCE

Christophe BERTHE - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Florence BOIX - CACEIS

Michaël CHEVROTON - CRÉDIT AGRICOLE TITRES Thiebald CREMERS - AMAFI Natacha DEZERT - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Jean-Marc EYSSAUTIER - LIQUIDSHARE Lubas GUEORGUEVA - CM-CIC Kais HAJ TAIEB - CACEIS

Christian LAMOUROUX - PROCAPITAL David LEBLACHE - EURONEXT Frédéric MESNIERE - CRÉDIT MUTUEL - CIC

Eliane MEZIANI - CACEIS Yann MIROCHNIKOFF - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Alessandro ORLANDI - SWIFT Pierre-Dominique RENARD - BANQUE DE FRANCE

Alain ROCHER - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Stéphanie SAINT-PÉ - FRANCE POST-MARCHE

Sébastien SEAILLES - EUROCLEAR FRANCE Philippe VERRIEST - EUROCLEAR Kelli WEST - SWIFT

Les activités du groupe de travail Marché Actions s'articulent autour de deux grands thèmes : les sujets liés aux projets des infrastructures d'une part et ceux liés aux évolutions réglementaires et à leurs conséquences pour les activités d'autre part.

S'agissant des infrastructures de marché, le groupe de travail a suivi les chantiers suivants :

- Euronext : la migration de Borsa Italiana, la création d'Euronext Clearing (Cash & Dérivés), la modification des modalités de réservation des valeurs du CAC40 ;
- LCH SA : la mise en œuvre du programme d'élargissement de la compensation à de nouvelles trading venues et de connexion à de nouveaux dépositaires centraux, l'évolution vers le modèle de Value at Risk (VaR), la refonte des rapports de trésorerie ;
- Euroclear : la mise en œuvre de la réglementation CSDR et la revue mensuelle des statistiques de dénouement des titres.

Au début de l'année, le groupe de travail a surveillé avec attention les impacts du

conflit entre la Russie et l'Ukraine (suspension du CSD russe, du réseau SWIFT, impacts sur les appels de marges...) sur le fonctionnement du règlement/livraison des titres.

Tout au long de l'année, le groupe de travail a accompagné la mise en œuvre de CSDR en :

- suivant l'évolution mensuelle des taux de dénouement sur les marchés ESES depuis l'application du régime de pénalités ;
- travaillant, en collaboration avec le GLF, à la rédaction de pratiques de marché pour améliorer l'efficacité des dénouements, notamment pour les actions et les ETFs ;
- suivant la mise à jour des conventions de service pour les intermédiaires.

Le groupe de travail a également suivi l'avancement des travaux réglementaires

sur CSDR Refit avec une forte attention sur les discussions en cours sur le régime de Rachat obligatoire, MIFIR Review avec la publication du rapport Hübner (et les impacts sur le reporting des transactions) ainsi que sur le reporting SFTR en liaison avec le groupe ad-hoc.

Des présentations dédiées ont été organisées pour partager les enjeux / impacts pour les acteurs du secteur financiers du régime d'option de TVA, revoir en détail l'offre de service Euronext Clearing ainsi que la stratégie 2023/2024 de LCH SA.

Enfin, le groupe de travail s'est penché sur les enjeux de la Finance Durable et l'état des lieux réglementaire en la matière ainsi que sur les travaux de la Place américaine pour raccourcir le cycle de Règlement/Livraison et passer à T+1.



ANIMATEURS Patrick CRESUS - EXANE Emmanuel de FOURNOUX - AMAFI

RAPPORTEUR Thomas FOSSIER - COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES PERMANENTS Haroun BOUCHETA - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Mathilde SCHULLER - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Pascal INACIA - CRÉDIT MUTUEL CIC

Frédéric MESNIÈRE - CRÉDIT MUTUEL CIC Fabrice NOVEL - CITIBANK Caroline DEROCLE - EUROCLEAR FRANCE

Delphine FEYRIT - LCH SA Eric BEY - EURONEXT Christian SIMONET - EURONEXT François de LARD - GILBERT DUPONT

Malado GROS - PAREL Sébastien VILEDIEU de TORCY - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Christelle DENECHAUD - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Sylvie BONDUELLE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Hélène JOUAN - ODDO BHF

Mathilde LEROY - AMAFI Serge MARTEL - ODDO BHF Natacha RICHARD - LA BANQUE POSTALE

Concernant les produits de taux et le collatéral, le groupe a poursuivi durant l'année écoulée ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus, de veille et d'anticipation des évolutions en cours ou à venir, qu'elles soient réglementaires (règlement CSD en particulier), liées à l'évolution des services offerts par les infrastructures de marché, ou conséquentes de projets de place comme ECMS.

Une attention particulière a été portée sur les évolutions en liaison avec l'entrée en vigueur des pénalités affectant les suspens de matching et de règlement nouvellement mises en place en 2022 en liaison avec le règlement CSD :

- Retour d'expérience sur les observations faites lors de la mise en œuvre des pénalités et tout au long de l'année 2022, partage de cas concrets et remontée des besoins d'harmonisation et d'amélioration du processus, en liaison avec les autres associations financières tant françaises qu'européennes. A ce titre, le groupe s'est intéressé aussi bien aux questions de connectivité, aux traitements quotidiens et mensuels, aux données véhiculées, qu'au traitement des paiements ;
- Amélioration de l'efficacité du settlement, en liaison avec les travaux initiés par le groupe Liaison France en 2021. Les membres du groupe ont notamment travaillé sur la définition de pratiques de marché visant à limiter les suspens et les coûts liés aux pénalités. Ces pratiques seront mises à disposition du marché en 2023 ;
- Évolution des méthodologies de calcul des statistiques de suspens par les infrastructures de marché, afin d'intégrer les règles induites par CSDR.

Le groupe a par ailleurs continué à suivre les évolutions du traitement des titres de dettes :

- Évolutions des processus affectant les NeuCP, notamment les émissions ve-

nant d'émetteurs étrangers, ainsi que les travaux en France de l'ACI-AFTB sur les Green NeuCP et la façon dont les programmes d'émission de NeuCP ESG pourront être traités aux côtés des programmes d'émission classiques. Cette évolution constitue un facteur de compétitivité important pour la Place financière de Paris ;

- Suite des travaux menés par le Debt Issuance Market Group (DIMCG) au niveau de la BCE sur les processus d'émission.

Le groupe s'est par ailleurs intéressé aux évolutions des offres des infrastructures de marché, en particulier LCH, Euroclear et Clearstream, ainsi qu'aux nouveaux acteurs du marché, notamment ceux visant à digitaliser la chaîne de valeur et/ou opérant via la technologie de registre distribué (blockchain). A ce titre, le groupe porte un message constant auprès de ces nouvelles infrastructures, afin que la valeur ajoutée qu'elles apportent s'étende également aux traitements post-marché, dans une logique de traitement automatisé ('straight-through-processing') et de réduction des coûts de traitement et des risques d'erreur.

En 2023, ces projets majeurs continueront de faire l'objet d'un suivi rapproché :

- La stabilisation du processus de gestion des pénalités affectant les suspens ;
- CSDR Refit et les modifications proposées sur les procédures de rachat obligatoire. La nouvelle proposition de la Commission européenne et les travaux des

autres associations européennes sur ce chapitre seront attentivement regardés. les travaux des associations financières européennes visant à améliorer l'efficacité du settlement.

l'avancée des projets de la BCE : la plateforme européenne ECMS de mobilisation de collatéral auprès des banques centrales de l'Eurozone, la consolidation T2/T2S, l'harmonisation des processus d'émission des titres en Europe.

D'autres sujets continueront d'être très suivis, tels que les évolutions technologiques impactant la négociation des titres et le post-marché (« tokénisation » notamment), ou la digitalisation accrue des processus, mais aussi et surtout la finance durable. Les évolutions réglementaires en cours sur ce dernier sujet, ainsi que les mouvements visant à promouvoir les émissions de programmes ESG, auront dans les prochaines années des impacts majeurs sur les traitements.

Enfin, le groupe sera particulièrement attentif aux évolutions affectant d'autres places financières importantes, telles que la mise en place du cycle de règlement en J+1 sur le marché américain, ainsi que les analyses initiées sur la place de Londres.

Livrables

Pratiques de marché visant à améliorer l'efficacité du règlement-livraison sur les titres de dette.



ANIMATEURS Gaël DAVID – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR François DUBRAU – COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES PERMANENTS Salima BENNY – BANQUE DE FRANCE Alain BERANGER – LIPTON FIT Anne-Marie BOGDANOFF –

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB Gaël DELAUNAY – BNY MELLON Caroline DEROCLE – EUROCLEAR FRANCE Wyman DORVILLE – BANQUE

DE FRANCE Christophe GENESTET – BANQUE DE FRANCE Diana LAITHIER – AGENCE France TRESOR Ariel LELLOUCHE – HSBC

CONTINENTAL EUROPE Frédéric LEON – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Francis LEPORI – CRÉDIT AGRICOLE CIB Stéphane

MAGADOUX – BANQUE DE FRANCE Nathalie MASSET – EURONEXT Isaac MBABA – NATIXIS Marouane MTIMET – CRÉDIT AGRICOLE

CIB Daniel MUREDDU – CLEARSTREAM Olivier NIN – LCH CLEARNET SA Béatrice PEREGORT – CACEIS Paul PIRIE – JP MORGAN

Frédéric PLANET – NATIXIS Marie-Pierre QUANTIN – BNP PARIBAS CIB Alexandra ROCHE – CITI Frédéric RUET – BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Mathilde SCHULLER – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Marie THOMAS – HSBC CONTINENTAL EUROPE

Jérôme WALTER – EUROCLEAR FRANCE Amélie ZARSKÉ – BNP PARIBAS

Le Market Implementation Group (MIG) a la charge de la mise en œuvre des standards européens en matière de traitement des Opérations Sur Titres (OST, standards définis par la CAJWG, Corporate Actions Joint Working Group) et de traitements des assemblées générales (AG, standards définis par le JWGGM, Joint Working Group on General Meetings).

A ce titre, le Market Implementation Group collecte, analyse et documente l'avancement de la Place française dans la mise en œuvre des standards avant de les déclarer auprès des autorités compétentes. En retour, il peut être sollicité par ces dernières pour fournir des compléments d'information ou pour analyser plus en profondeur des points éventuels de non-conformité remontés par d'autres marchés.

En 2022, le Market Implementation Group a poursuivi ses travaux d'analyse, de suivi et de déclaration, de la mise en œuvre par la place des standards pour les Opérations Sur Titres (OST) pour les opérations « sur stock » et « sur flux ».

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle gouvernance de suivi des standards mise en place par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Cette gouvernance s'appuie sur le Corporate Event Group (CEG) dans le cadre de l'élargissement du périmètre de suivi par les structures de l'AMI-SeCo du fait de la mise en œuvre de SRD2 et du déploiement prévu en 2024 de l'European Collateral Management System (ECMS) initialement prévu en novembre 2023 et des standards associés.

Les experts du MIG France travaillent en étroite collaboration avec le French NSG (National Stakeholder Group) qui fait appel à ses connaissances et analyses en matière de standards pour les OST et d'identification des actionnaires.

En 2022, les experts du MIG France ont poursuivi et finalisé leurs réflexions sur la définition de standards des différents types d'Opérations Sur Titres (OST de distribution comme de réorganisation, OST élective) pour les Fonds d'Investissement

(OPCVM). Un document a été soumis en mai 2022 au CAJWG (Corporate Actions Joint Working Group) qui a apprécié le travail fourni n'appelant aucun commentaire.

Tout au long de l'année 2023, les experts du MIG France poursuivront leurs travaux de suivi et assureront une veille sur d'éventuelles modifications ou définitions de standards dans les trois domaines que sont les Opérations Sur Titres, les assemblées générales ou l'identification des Actionnaires. En outre la fusion des deux groupes CAJWG et JWGGM en un CEJWG (Corporate Event Joint Working Group) laisse entrevoir des sollicitations concernant une mise à plat des standards européens en matière d'assemblée générale.



ANIMATEURS Pierre Colladon – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Thomas FOSSIER – COGNIZANT CONSULTING

MEMBRES PERMANENTS Sandra ABOUTBOUL – EUROCLEAR Jean-Christian AUBERT – BPCE

Lionel BARTHELEMY – CACEIS Helena BASTOS – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Pierre BERGER – BANQUE DE FRANCE Eric BEY – EURONEXT Olivier BYL DUPUICH – EURO SECURITIES PARTNERS

Pierre CARLIN – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Isabelle CASTETS – CACEIS Stéphanie CLARK FISCHER – BNP PARIBAS

Christophe CLEMENCEAU – CACEIS Laetitia COLOMBANI – EUROCLEAR FRANCE

Sébastien COURTELLEMONT – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Odile de BROSES – AFEP

Anne-France DE RAEMY – BNP PARIBAS Maximilien DEMARQUETTE – BANQUE DE FRANCE

Karim DJENADI – BNP PARIBAS Laurent DOUSSET – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Amélie DROMAIN – DEUTSCHE BANK Christophe DURAND – CIC MARKET SOLUTIONS Kamal ELHAJJI – CACEIS

Sébastien FREMAUX – CREDIT AGRICOLE TITRES Silvia GABRIELI – BANQUE DE FRANCE Aurélie GASTEBLET – CACEIS

Luba GUEORGUEVA – CM-CIC Christian GUIBERT – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Martine GUILLET – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Aurélie HORVAT – BNP PARIBAS

Hélène JEANPIERRE – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Marie-Claire JOLIVET – CACEIS

Armand JULIEN – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Mourad KHIRAT – BPCE

Vanessa LEJEUNE BORDELON – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Karen MANNION – CACEIS

Dominique MARIE – BPCE Pierre MARSAL – ANSA Anthony MARTIN – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Jean-Luc MENESSION – CACEIS Eliane MEZIANI – CACEIS Sylvie OLIVIER – NATIXIS

Karine PLET – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Sylvie POLOMSKI – CREDIT AGRICOLE TITRES

Alexandra ROCHE – CITI Nathalie SAMMAN – CACEIS Dan TOLEDANO – EUROCLEAR FRANCE

Florence VAPPEREAU – BNP PARIBAS SECURITIES

Faits marquants du sous-groupe Market Data Management

France Post-Marché s'est attachée à l'analyse structurante des différentes réglementations.

Dans la continuité des travaux entrepris en 2021, le sous-groupe Market Data a été très impliqué sur l'année 2022 dans la préparation et l'accompagnement des déploiements des réglementations ESG (SFDR, Taxonomie Européenne, MiFID), PRIIPs dans les référentiels de données nécessaires à la bonne application de la réglementation. En particulier sur la partie ESG, le groupe a pu suivre les avancées du groupe de travail européen FinDatEx auquel participe un de ses membres.

France Post-Marché partie prenante et motrice dans les actions de Place auprès des fournisseurs de données.

Le sous-groupe a suivi les évolutions des politiques des fournisseurs de données relatives à l'utilisation des données dans un mode dégradé et en distanciel en lien avec les conséquences de la crise sanitaire de 2020-2021 sur les nouveaux modes de travail, notamment en partenariat avec d'autres instances ou associations telles que le COSSIOM, le CFONB ou l'AFG. Le groupe a contribué aux travaux de ces associations en remontant ses remarques face à l'évolution des politiques commerciales et des niveaux de services offerts par ces fournisseurs de données.

France Post-Marché moteur de l'amélioration de processus existants

Le sous-groupe a prolongé ses actions sur l'initiative d'harmonisation du fichier utilisé par les établissements centralisateurs de fonds, de manière à faciliter les échanges et le traitement des informations véhiculées par les établissements et tendre vers plus d'automatisation. Aussi, le sous-groupe a pu collaborer avec le groupe Flux et Stock quant à la révision et à la définition d'un nouveau socle de données communes qui servirait les besoins de l'ensemble des participants, et aligné sur les nouvelles gammes de produits proposés.

Concernant l'activité

« Market Data Management » est un sous-groupe de travail du groupe Conservation de France Post-Marché. Il a pour objectif de traiter l'ensemble des problématiques de la communauté autour des données de marché. Il est composé de deux instances : le sous-groupe de travail Market Data Management et le sous-groupe de travail Market Data Relations Fournisseurs.

Les réalisations sur l'année 2022 sont réparties sur 6 axes :

1/Échange régulier sur les actualités de Place ayant un impact sur les Market-Data

Le sous-groupe Market Data Management a échangé sur l'actualité de Place dans un

souci de veille et de suivi des projets pouvant impacter ses membres. Les sujets suivants ont ainsi été suivis :

- ESG : SFDR, Taxonomie Européenne et Actes Délégués MiFID : échange sur les impacts et le calendrier de mise en œuvre avec SIX notamment ; solution identifiée avec SIX pour mise en œuvre de l'EET ;
- Résolution des anomalies constatées avec Euroclear : Analyse et remontée des alertes à Euroclear, pour certaines en collaboration avec SIX : Hiatus entre les libellés des fonds transmis par Euroclear et les libellés commerciaux ;
- Données ESG, MiFID et PRIIPs : suivi de l'évolution des offres proposées en lien avec l'évolution des réglementations ;
- Utilisation des données : utilisation à distance, audit des fournisseurs sur la traçabilité de l'utilisation des données, purges de données et propriété intellectuelle ... ;
- Croissance des bases de données et référentiels produits : dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs de données, le GT Market Data Relations Fournisseurs a été amené à travailler sur la mise à disposition d'un API entre ses membres et un fournisseur de données, dans le but de ne pas complexifier et ralentir l'accès à des données critiques, notamment lors de la création de nouveaux produits.
- Divers : modification de la mise à disposition des codes émetteurs ; Journaux Officiels ; cryptomonnaies ; nationalité des fonds ; rejets AMF sur les relevés de transactions ; entrée de la Croatie dans la zone



ANIMATEURS Bertrand MALEFANT - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPORTEUR Augustin BEYOT - CHAPPUIS HALDER & CO

MEMBRES PERMANENTS Jean-Claude DANIEL - BNP PARIBAS Laurence LANDI - BNP PARIBAS

Laurence PAILLARD - BNP PARIBAS Jean-Eudes MANFROY - BNP PARIBAS Violaine KIEFFER - BPCE

Pierre LOYER - NATIXIS Jean Louis RIQUOIS - BPCE Eurotitres Florent BOUCHERON - CACEIS

Yann BOSCH - CM-CIC Alexandra DAVIGNON - CM-CIC Laurent DIXNEUF - CM-CIC Xavier SCHMITT - CM-CIC

Stephan WOURMS - CM-CIC Michaël CHEVROTON - CREDIT AGRICOLE TITRES Thierry COATARMANAC'H - CREDIT AGRICOLE TITRES

Elisabeth NICOLAU - CREDIT AGRICOLE TITRES Olivier BYL-DUPUICH - EURO SECURITIES PARTNERS

Dorothee CHAMPOMIER - EURO SECURITIES PARTNERS Patrick FORCADE - EURO SECURITIES PARTNERS

Francois DOMERGUE - LCH.CLEARNET Arnaud PAJON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Caroline ROUART - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Laurent PLUMET - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Euro, migration data center de fournisseurs de données ; amélioration de la couverture des AG dans le flux de données OST ; libellés et codes de Place.

2/ Suivi des offres de fournisseurs de données

- Fournisseurs d'indices : actualités sur l'évolution des offres des fournisseurs d'indices, notamment dans le cadre de la crise sanitaire et des changements de conditions de travail (travail à distance) ;
- suivi des offres des fournisseurs de données : Bloomberg, Fitch, Refinitiv, Scope Group, Six Financial.

3/ Réponse aux consultations de Place ayant un impact Market-Data ou suivi des évolutions de Place

- Travaux de l'ESAP : L'ESAP souhaite imposer que les données qui sont mises à la disposition du public le soient immédiatement, dans un format qui est facilement exportable et lisible par une machine, dans un objectif de pouvoir répondre à des objectifs de reporting réglementaire notamment. L'ESAP doit rendre l'outil disponible dans toutes les langues de l'Union européenne, pour un usage raisonnable. Le GT Market data a analysé les documents présentant les travaux de l'ESAP et a fait part de ses remarques (principes de fonctionnement, utilité pour les Securities Services, ...).
- Call for evidence – notations ESG et les

fournisseurs de notation ESG dans l'UE : Le GT Market data a organisé une analyse et un projet de réponse à cette consultation, en lien avec l'Observatoire de la conformité de France Post-Marché. Cette consultation a fait ressortir un certain nombre de remarques sur la transparence des méthodologies employées, la concentration du secteur et l'adéquation entre les besoins et les services proposés par les fournisseurs de données extra-financières.

- MiFID ESG FinDatEx : Contribution et suivi pour le compte de France Post-Marché via la nomination d'un interlocuteur dédié qui a participé aux réunions de place et a rendu compte de ses avancées auprès du groupe Market Data.

4/ Initiative : Fichiers Excel centralisateurs de fonds

Le Sous-groupe Market Data a porté une initiative d'harmonisation des différents « fichiers France Post-Marché » existants en vue de faciliter l'automatisation du traitement et l'interprétation de ces documents par les utilisateurs au sein des établissements centralisateurs de fonds (CACEIS, SGSS, BPSS, CM, RBC).

Les travaux ont avancé et ont convergé vers ceux engagés par le groupe Flux et Stock. Il est attendu que cette initiative soit finalisée prochainement, avec un objectif de déploiement pour tous les utilisateurs dans le courant de l'année 2023.

5/ Suivi de l'actualité des autres groupes de Place

- COSSIOM
- Club PGD
- E2SWG (Licence derived data)

6/ Rencontres fournisseurs

Dans le cadre de son suivi régulier des offres de fournisseurs de données ou éditeurs de gestion des données, les rencontres suivantes ont été organisées :

- SIX Financial ;
- Euroclear (en tant que diffuseur de données)

7/ Travaux avec d'autres associations ou groupes de travail de Place

Dans le cadre de son action, les deux sous-groupes Market Data ont eu l'opportunité d'augmenter l'intensité et la fréquence de leurs échanges avec d'autres groupes de travail au sein de France Post-Marché (Groupes : Flux et Stock, Conservation, observatoire de la Conformité...) dans le cadre de réponses à des consultations, de lancement d'initiatives conjointe ou d'analyse de problématiques communes.

Par ailleurs, ces deux sous-groupes ont pu directement (avec l'AFG, le COSSIOM, E2SWG, FinDatEx) ou indirectement (EFA-MA), participer aux efforts de lobbying ou d'analyse sur les problématiques Market Data, pour le bénéfice de ses membres comme pour ceux de la Place.



ANIMATEURS Arnaud PAJON – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

RAPPEUR Augustin BEYOT – CHAPPUIS HALDER & CO

MEMBRES PERMANENTS ET INVITÉS Jean-Claude DANIEL – BNP PARIBAS Laurence LANDI – BNP PARIBAS

Laurence PAILLARD – BNP PARIBAS Jean-Eudes MANFROY – BNP PARIBAS Violaine KIEFFER – BPCE

Jean Louis RIQUOIS – BPCE Eurotitres Florent BOUCHERON – CACEIS David LAMBOUL – CACEIS

Laurent DIXNEUF – CM-CIC Xavier SCHMITT – CM-CIC Stephan WOURMS – CM-CIC

Michaël CHEVROTON – CREDIT AGRICOLE TITRES Thierry COATARMANAC'H – CREDIT AGRICOLE TITRES

Alexandra DAVIGNON – CM-CIC Olivier BYL-DUPUICH – EURO SECURITIES PARTNERS

Yves CARNET – EURO SECURITIES PARTNERS Dorothee CHAMPOMIER – EURO SECURITIES PARTNERS

Patrick FORCADE – EURO SECURITIES PARTNERS Pierre LOYER – NATIXIS

Hugues GARCIA – SIX FINANCIAL INFORMATION Bruno HUET – SIX FINANCIAL INFORMATION

Marjorie MACQUART – SIX FINANCIAL INFORMATION Emmanuel MARLE – SIX FINANCIAL INFORMATION

Fabien MAUDUIT – SIX FINANCIAL INFORMATION Bertrand MALEFANT – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

GROUPE MIF2-MIFIR

Après deux ans, le groupe de travail MiFID/MIFIRMiFIR de France Post Marché a été relancé en 2022, dans le cadre des évolutions des réglementations MiFID et MiFIR. L'actualité réglementaire a en effet été riche pour MiFID et MiFIR.

Ainsi, au cours de cette année, de nombreux échanges ont eu lieu dans le cadre des consultations ESMA autour des évolutions MiFID liées aux nouvelles normes ESG (ESMA Guidelines on certain aspects of the MiFID II suitability requirements and ESMA guidelines on certain aspects of the MiFID II product governance (POG) requirements), ainsi que des dernières évolutions en cours MiFIR.

Le groupe de travail a également eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur le reporting RDT et son champ d'application. Des discussions sont en cours sur ces sujets avec l'AMF. Ces travaux devront notamment être poursuivis lors de l'exercice 2023.

Cet exercice a été l'occasion d'une collaboration accrue avec les autres associations professionnelles, notamment l'AMAFI mais a également permis de renforcer la collaboration avec les autres groupes de travail de France Post Marché. L'année 2022 a aussi permis au groupe de travail de suivre les nombreuses consultations qui se sont tenues et d'évaluer la pertinence d'y répondre.

Enfin, lors de la fin d'année 2022, le groupe a entamé les travaux de mise à jour du guide France Post Marché (datant de décembre 2018). Ils se poursuivront en 2023 pour être présentés à l'occasion d'une webconférence de mi-année, qui sera également l'occasion de tables rondes autour des évolutions de MiFID 2 et MiFIR, eu

égard aux discussions et consultations en cours. L'organisation de cette webconférence a d'ores et déjà fait l'objet de travaux préliminaires en fin d'année 2022, afin de commencer à identifier les sujets les plus pertinents, les interlocuteurs potentiels et les modalités d'organisation.



ANIMATEURS Stéphanie SAINT PÉ - France Post Marché

RAPPORTEUR Vincent FRANCOISE - SQUARE Management

MEMBRES PERMANENTS Sylvie BONDUELLE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Pascale BRADBURY - CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Sonia BOUCETTA - BPCE EuroTitres Michael CREVOTON - CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Isabelle LOUIS - CM Titres Damien VEILLARD - BNP PARIBAS Delphine JUY - BPCE

Emmanuel DE FOURNOUX - AMAFI

En 2022, l'expertise des membres de l'observatoire de la Conformité a été régulièrement sollicitée. L'observatoire a ainsi été le lieu d'échanges, de débats et de travail sur de nombreuses consultations des pouvoirs publics français et européens en particulier sur les nouvelles réglementations affectant les reportings transactionnels (e.g., EMIR REFIT) ou la transparence et la protection des investisseurs (e.g., CSDR, MIFID ESG, SFDR, Taxonomie), mais aussi les divers sujets d'actualité géopolitique, économique et technologique impactant les opérations du « post-marché ».

Lors de la conférence annuelle, l'observatoire de la Conformité a souhaité mettre en avant les travaux menés par ses membres au cours de l'année, comme les réponses aux consultations ou encore le partage des bonnes pratiques sur la mise en œuvre du cadre réglementaire au sein de leurs établissements. Il a également réalisé un focus spécifique sur l'impact de la crise russo-ukrainienne, le contrôle des données extra-financières des OPCVM ou encore le contrôle SPOT « Dépositaires » de l'AMF. Une présentation a été réalisée sur la fin de l'exemption de remise d'un document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) pour tous les OPCVM et les FIA distribués aux particuliers qui doivent fournir un DIC PRIIPs à partir de janvier 2023. Enfin, les enjeux liés à l'entrée en vigueur du volet reporting transactionnel d'EMIR REFIT en avril 2024 ont également été abordés.

Soucieux de s'ancrer fermement dans son écosystème et de s'ouvrir aux innovations, l'observatoire a favorisé l'intervention et la contribution de nombreux acteurs de France Post-Marché (groupe Dépositaire, groupe Market Data, Groupe Flux et Stock) et des associations partenaires (AFG, ADAN...).

Des présentations ont ainsi été réalisées

par Cognizant sur un panorama des réglementations ESG, Chainalysis sur les enjeux LCB-FT au sein de la blockchain, PwC sur le paquet législatif européen en matière de LCB FT, Tessi sur comment l'IA et l'open data révolutionnent le KYC, Haroun Boucheta – animateur de l'observatoire International France Post-Marché – sur la possibilité d'un passage du règlement-livraison à T+1 en Europe, Corinne Socha – animatrice du groupe Dépositaire France Post-Marché – sur le contrôle des données extra-financières des OPCVM et nos membres sur leur organisation interne en termes de conformité.

L'observatoire a eu également à cœur de s'investir pleinement dans la coopération avec les autorités compétentes, notamment avec le lancement d'un sous-groupe traitant les bonnes pratiques relatives à la transmission d'information en cas de suspension ou réservation de cours ou d'un autre dédié aux diligences en matière de conflits d'intérêt.

Les sujets phares de 2022 :

- Travaux de Place :
 - Contrôle des données extra financières des OPC ;
 - Contrôle SPOT « Dépositaires » de l'AMF

- thématique relative aux diligences à réaliser en matière de gestion des conflits d'intérêts et de respect des règles d'indépendance pour les dépositaires d'OPCVM.

- Consultations :
 - Régime Pilote ;
 - Ratings ESG ;
 - MiFID/MiFIR ;
 - Suitability & Appropriateness ;
 - SRD2 ;
 - Impacts du règlement PRIIPs.
 - Réflexions et échanges :
 - Bonnes pratiques sur la transmission d'information en cas de suspension ou réservation de cours ;
 - L'impact de la crise russo-ukrainienne ;
 - Pack AML européen pour renforcer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
 - SRD2 ;
 - La Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement – AIFMD.
- L'observatoire de la Conformité a également pu tirer parti des synergies uniques proposées par France Post-Marché, du fait de la diversité et de l'expertise de ces nombreux groupes, en collaborant ponctuellement avec les groupes Dépositaire, Market Data et Flux et Stock ainsi qu'avec les observatoires Juridique et International sur des sujets précis.



ANIMATEURS Marie MARION (à partir du 24 juin 2022) – CACEIS Eliane MEZIANI (jusqu'au 16 mai 2022) – CACEIS

RAPPORTEUR Augustin BEYOT – CHAPPUIS HALDER HALDER & CO

MEMBRES PERMANENTS Robert-Michael ABLIN – LA BANQUE POSTALE Florence ARDITO – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Isabelle BARROUX-REHBACH – BANQUE HOTTINGUER Hugo BORDET – ADAN Sonia BOUCETTA – BPCE

Jean-Paul BOURDET – BPCE Pascale BRADBURY – CRÉDIT AGRICOLE TITRES Michaël CHEVROTON – CRÉDIT AGRICOLE TITRES

David CLEMENT – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Laetitia COLOMBANI – EUROCLEAR FRANCE Antoine CUNY DE

LA VERRYERE – STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH Christian de BEAUFORT – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES Cassandra DE SOUSA – ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Julie DUGOURGEOT – AMAFI

Charlotte DURAND – HSBC CONTINENTAL EUROPE Jamila EL AOUI – CRÉDIT AGRICOLE TITRES Didier EYRAUD – BNP PARIBAS

SECURITIES SERVICES Dimitri FEXIS – GROUPE SMA Philippe GALLOT – PROCAPITAL Charles GARD – RBC INVESTOR & TREASURY

SERVICES FRANCE Isabelle GATEAU – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Nathalie GRAND'HOMME – BPCE

Nicolas HENAULT – HSBC CONTINENTAL EUROPE Delphine JUY – BPCE Aude LEVANT – CACEIS Olivier NOLD – ROTHSCHILD MARTIN

MAUREL Céline PIRIOU – PROCAPITAL Elisabeth RAISSON – CACEIS Natacha RICHARD – LA BANQUE POSTALE Nicolas ROUAULT –

RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA Stéphanie SAINT PÉ – FRANCE POST-MARCHE Pascal SIONNEAU – CM-CIC

Marc VEYRIERE – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES Ramona YAMANI – BPCE



Les activités du groupe Observatoire de la Fiscalité pour l'année 2022 sont les suivantes :

Au premier semestre 2022, l'observatoire de la Fiscalité a contribué à la réponse de France Post Marché à la Consultation publique de la Commission européenne sur un nouveau système pour éviter les doubles impositions et prévenir les abus dans le champ des retenues à la source : dans cette réponse, a été soulignée la nécessité dans l'UE de la combinaison d'une procédure commune de remboursement des retenues (refund) et d'une procédure commune d'application des conventions au moment des paiements (relief at source). Les établissements souhaitent conserver l'architecture actuelle (utilisation de certificats de résidence transmis aux agents payeurs dans l'Etat de source) mais en l'améliorant par une harmonisation européenne des formulaires et la digitalisation des procédures. Le chantier se poursuivra en 2023, une proposition de la Commission étant attendue au premier semestre. L'OCDE et l'Union européenne ont également publié en fin d'année des projets de textes concernant la modification des

échanges automatiques d'information sur les comptes financiers, et créant un nouveau système d'échange portant sur les cryptoactifs (Crypto-Asset Reporting Framework et projet de directive DAC8). En matière de fiscalité américaine, les établissements se préparent au renouvellement en 2023 des QI agreements et au nouveau traitement des distributions de publicly traded partnerships (PTP) et des produits de cessions des parts de ces véhicules.

Sur un plan national, le PEA a également été l'un des grands axes de travail de l'année (en lien avec le Groupe conservation), notamment à la suite de la publication du rapport d'activité de l'année 2021 du Médiateur de l'AMF qui a constaté une augmentation du nombre de dossiers liés à ce produit (en particulier dans le cadre des transferts entre établissements). L'AMF a publiquement annoncé en septembre 2022 la constitution d'un groupe de travail consacré au PEA.

L'observatoire a par ailleurs suivi attentivement les travaux menés par la DG-FIP concernant les obligations des « tiers déclarants », destinés à en moderniser le format technique et à en sécuriser la transmission.

Un groupe de travail de l'observatoire a enfin mis à jour le bordereau de distribution des Fonds Professionnels de Capital Investissement, et l'a étendu aux investisseurs professionnels. Ce bordereau a été partagé avec AFG et France Invest en vue d'une utilisation conjointe par les sociétés de gestion et les teneurs de compte. Une mise à jour du Guide OST a également été effectuée.

Paradoxalement, le législateur fiscal (au travers des lois de finances) et l'administration fiscale (au travers de ses commentaires au BOFIP) n'ont donc pas été à l'origine de l'essentiel des travaux de l'observatoire. Il est permis de penser que cette tendance se poursuivra en 2023.



ANIMATEURS Vincent DUMONT - CRÉDIT AGRICOLE SA

MEMBRES PERMANENTS Patricia AGUIRRE FLOAREA - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Sofia BATTENINI-REYDON - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Céline BERNARDIN - BANQUE PALATINE Marie BOURION - BNP PARIBAS

Maureen BRANLY - UBS FRANCE François-Daniel CASTELLANI - BANQUE DE FRANCE Sylviane CASTILLO - OCBF

Sandrine COHEN - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Yves COLLET - CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Eric COLONO - ROTHSCHILD MARTIN MAUREL Séverine DEFERT - LAZARD FRERES Christelle DESMURS - HSBC CONTINENTAL EUROPE Caroline DUMENIL - ODDO BHF Emilie DUSSAU - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Najim EL ATTAHI - LCL

Thomas FAOU - CACEIS Jean-Marc GOBERT - CRÉDIT MUTUEL Samira HAMMADI - HSBC CONTINENTAL EUROPE

Charlotte HELLUY-LAFONT - LAZARD FRERES Félicie HENTZGEN - CM - CIC TITRES Serge-Philippe IBINGA - BPCE

Angélique LACHENS - RBC INVESTOR & TREASURY SERVICES FRANCE Justine LAFITE - LCL

Sophie LANCELOT - LA BANQUE POSTALE Anne LEBEAU - CACEIS Rozenn LOUVEL - PROCAPITAL

Pierre MARCZEWSKI - CACEIS BANK Eric MAREGA - EUROCLEAR FRANCE Diane NDONGO - UBS FRANCE

Fabrice NOVEL - CITI BANK Renée PARIS - DEUTSCHE BANK Anne-Sophie PELTIER - BANQUE PALATINE

Nataliya PELYPAS - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Catherine PEYRATOUT - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Marie PLATEAUX - BNP PARIBAS Béatrice RAFFIN - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Laurence RICHY - BPCE

Mireille SACRIPANTI - SIX FINANCIAL INFORMATION Caroline SAJA - SIX FINANCIAL INFORMATION

Nathalie VALLUIS - CABINET VALLUIS

France Post-Marché, par le biais de son observatoire international, s'est mobilisée en 2022 sur de nombreux sujets réglementaires impactant le post-marché, tant à l'occasion de consultations formelles qu'au cours de la phase d'examen de certains textes.

Rappel de la raison d'être de l'observatoire International

L'observatoire International permet d'assurer une veille sur les initiatives réglementaires à caractère international et européen, mais également de conseiller, notamment, le Bureau, le Conseil d'administration et les groupes de travail France Post-Marché, sur les enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer voire coordonner les réponses à certaines consultations publiques. En complément, l'observatoire International pilote également les actions de sensibilisation que l'association doit effectuer au cours du processus législatif des textes européens mais aussi internationaux.

En 2022, l'animation, assurée par Haroun Boucheta, et la gouvernance de l'observatoire International se sont déroulées dans la continuité de 2021 permettant ainsi l'identification et le suivi des initiatives réglementaires et projets d'infrastructures/ de standardisation pouvant impacter le post-marché. Cet objectif nécessitait que soient définies et formalisées les positions principales à défendre par l'association sur certains sujets réglementaires importants. En outre, cela implique que soient menées, lorsque nécessaire, des actions de sensibilisation au nom de l'association pour défendre ses positions.

Travaux de l'observatoire International en 2022

En 2022, se sont tenues quatre réunions de l'observatoire International de type « séances plénières » ainsi que des réunions dédiées à des sujets spécifiques en comité restreint, tels certains aspects de la finance digitale ou d'AIFMD. Une de ces quatre réunions s'est tenue en physique à la suite d'ail-

leurs d'un déjeuner convivial qui a permis d'échanger utilement après une longue période de travail en « distanciel ».

De nombreux sujets ont été abordés et ont fait l'objet de positions formalisées et d'actions de sensibilisation de la part de l'association. Est indiquée ci-dessous une liste non exhaustive de sujets :

MiFID II / MiFIR :

Suivi des consultations et de la revue de MiFID II publiée le 24 septembre 2021.

AIFMD :

- Coordination de la présidence de l'ETDF pendant 6 mois, suivi de ses travaux et multiples actions de sensibilisation avec notamment la Commission et l'AMF,
- Actions de sensibilisation pour sur le sujet du « passeport dépositaire » et de la possibilité, encadrée par certaines conditions, de nommer un dépositaire dans un autre pays.

Finance durable

- Mise en place d'un groupe de travail France Post-Marché/AFG/ASPIM/France Invest sur les contrôles dépositaires sur la finance durable,
- Opinion juridique demandée à un cabinet d'avocats spécialisé sur la vérification du caractère obligatoire des contrôles du dépositaire sur les critères ESG,
- Greenwashing : Suivi des consultations de l'ESMA et autres autorités européennes de supervision ;
- La question du coût des données ESG et la manière dont la réglementation pourrait appréhender ce sujet a également été abordé.

Finance digitale

MiCA :

- Sensibilisation sur la nécessité d'aménager un régime adéquat de responsabilité du conservateur,
- Echanges pour améliorer les obligations

d'information au client qui pèsent sur le dépositaire.

Régime Pilote :

- Suivi des consultations du 4 janvier 2022 et du 11 juillet 2022 et coordination des réponses.

CSDR :

- Suivi des consultations et des travaux en vue de la publication de la revue de CSDR ;
- Actions de sensibilisation auprès des autorités, notamment le Trésor, sur la discipline de dénouement et en particulier le mandatory buy-in ;
- CSDR prévoit un cycle de dénouement de maximum T+2. L'arrivée prochaine d'un cycle de dénouement à T+1 aux Etats-Unis accentue la pression sur l'Europe : un groupe de travail dédié sera mis en place en 2023 au sein de France Post-Marché.

EMIR :

- Échanges et suivi en vue de la revue programmée d'EMIR pour identifier les pistes de modifications ou de simplifications ;
- Suivi de la publication des modifications proposées au règlement par le nouveau package CMU / EMIR 3.0.

SRD II :

- Réponse à la consultation ESMA Call for Evidence on the implementation of the Shareholders Rights Directive 2 ;
- La consultation a mis en évidence l'importance du sujet « définition de l'actionnaire » et les divergences le concernant ;
- Suivi des travaux sur les standards de place pour la mise en œuvre.

Droit des titres :

- Suivi des travaux Unidroit sur le droit des titres des actifs numériques et, de manière plus générale, actions de sensibilisation sur le droit des titres de manière générale.



ANIMATEURS Haroun BOUCHETA - BNP PARIBAS

RAPORTEUR Léa MARTINEAU - BNP PARIBAS (depuis septembre 2022)

MEMBRES PERMANENTS Sylvie BONDUCELLE - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Shujia MAO - BNP PARIBAS

Anita METZGER - BNP PARIBAS, ETDF Eliane MEZIANI - CACEIS, Animatrice Observatoire de la Conformité Marie-Claire DE

SAINT-EXUPERY - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Stéphanie SAINT-PÉ - France Post-Marché Corinne SOCHA - CACEIS, Animatrice Groupe

Dépositaire Frédéric BECK - BNP PARIBAS Pierre COLLADON - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Thiebold CREMERS - AMAFI

Gaëil DAVID - BNP PARIBAS Vincent DUMONT - SCREDIT AGRICOLE SA David POIRIER - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Damien VEILLARD - BNP PARIBAS

Les travaux de l'observatoire Juridique ont traité les sujets suivants au cours de l'année 2022 :

CSDR – Clause de buy in et de pénalités

L'article 7 du Règlement sur les dépositaires centraux de Titres (CSDR) contient une section sur la « discipline de dénouement », applicable au 1^{er} février 2022, comprenant des mesures visant à améliorer l'efficacité du règlement, à savoir :

- des pénalités en cas de défaut de dénouement à la date de règlement convenue si un suspens est constaté sur un règlement-livraison, l'adhérent du CSD responsable du suspens verse au CSD une pénalité dont le montant dépend du cours de l'instrument financier, du nombre de titres concernés, et du nombre de jours de suspens. Le CSD verse à son adhérent « victime » du suspens le même montant (à l'euro près). Le montant des pénalités à verser / recevoir par chaque adhérent est calculé mensuellement par le CSD. Les adhérents sont susceptibles de répercuter les montants qu'ils ont payés / reçus à leurs propres clients (ce point n'est pas traité dans le règlement), et

- les rachats obligatoires après une certaine date. Les parties impliquées dans la chaîne de règlement passent avec leurs contreparties respectives des accords contractuels qui incluent les exigences relatives à la procédure de rachat d'office. Le 24 novembre 2021, les législateurs de l'UE se sont mis d'accord sur le report du régime du rachat obligatoire.

Compte tenu du report du régime des rachats obligatoires, seule la partie refacturation des pénalités a dû faire l'objet d'une mise à jour contractuelle avec les clients professionnels, si nécessaire.

Après avoir rédigé les modèles appropriés de clauses afin d'encadrer la refacturation des pénalités par les intermédiaires, l'Observatoire juridique a suivi leur mise

en œuvre en pratique tout au long de la chaîne d'intermédiation et en prenant en compte certains cas particuliers (application au monde de la gestion notamment).

Étude d'impacts de la Directive droits des actionnaires révisée sur les activités de tenue de compte conservation

Compte tenu de l'importance de ce sujet et des questions en suspens, un groupe de travail de l'Observatoire juridique a été créé, ayant permis d'alimenter une série de questions / réponses posées par les différents établissements

En outre, le décret d'application de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne du 8 octobre 2021 (DDADUE 2) relatif à l'identification des actionnaires, la transmission d'informations et la facilitation de l'exercice des droits des actionnaires a été publié le 16 juin 2022. La directive droit des actionnaires a donc été transposée intégralement en droit français. Ces textes procèdent à l'ajustement des dispositions issues de la loi « PACTE » pour lesquelles des difficultés d'interprétation avaient été signalées par France Post Marché notamment.

Dans la foulée, l'ESMA a lancé un appel à contributions à la rentrée 2022, pour aider la Commission européenne à élaborer un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de SRD2. Cette consultation vise à recueillir des renseignements sur la façon dont les participants au marché perçoivent l'efficacité des dispositions de SRD2. Les réponses étaient attendues pour le 28 novembre 2022. Il a notamment été proposé dans cet appel à contribution de définir la notion d'actionnaire au niveau européen. Au niveau français, il a été pro-

posé d'écarter à ce stade l'idée d'une définition d'actionnaire au niveau européen (surtout si cette définition est basée sur une approche anglo-saxonne), et de centraliser au niveau européen les définitions de chaque Etat Membre afin de donner une vision globale claire à l'ensemble des parties prenantes. Le résultat de cette consultation sera donc à suivre en 2023.

Garde des actifs numériques par les dépositaires d'OPC

La Loi Pacte en 2019 permet à certains types de fonds d'investissement d'investir leurs actifs dans des actifs numériques. Certaines sociétés de gestion ont commencé à demander leur agrément ayant pour objet la réalisation d'investissements en actifs numériques pour le compte d'OPC. Dans ce cadre, certaines difficultés sont apparues en ce qui concerne les rôles et responsabilités du dépositaire dans la garde d'actifs numériques.

En matière de garde d'actifs numériques, le rôle du dépositaire est néanmoins limité à la tenue de registre de ces actifs et à la vérification périodique de la propriété des actifs numériques détenus par l'organisme de placement collectif, sur la base des informations fournies par la société de gestion de l'OPC ou par le tiers auprès duquel ou par l'intermédiaire duquel les actifs ou les moyens d'accès à ces actifs sont détenus.

Dans le cadre d'un groupe de travail dédié, un modèle de clause à insérer dans la convention dépositaire a été rédigé afin de clarifier les rôles et responsabilités du dépositaire dans la garde des actifs numériques.



ANIMATEURS David POIRIER – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

MEMBRES PERMANENTS Lisa CHACHUAT – RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA Sébastien COURTELLEMONTE – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Olivier DUODOUIT – EURONEXT Angélique FAVALORO – CRÉDIT MUTUEL Anaïs LADEVE – PROCAPITAL Gaëlle LAVOCAT – BANQUE RICHELIEU Clara LE DU – AMAFI Stéphane LE LEZ – ROTHSCILD MARTIN MAUREL

Benjamin MAUDUIT – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS Jennifer MAZUR – CRÉDIT MUTUEL TITRES

Marie-Noëlle MERLINO – NATIXIS Eric PAILLOT – CIC Fanny PALMIERI – EUROCLEAR FRANCE Lydia – AAA

Stéphane PLAIS – PROCAPITAL Ludivine POLERE – OCBF Jérôme QUINET – ODDO BHF Saule RAUDAITE – BPCE

Stéphanie SAINT PÉ – FRANCE POST-MARCHE Vincent TARALLO – HSBC CONTINENTAL EUROPE Valérie TATTI – RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA Julien THERY – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Fanny THOMAS – CACEIS Fabien ZEBROWSKI – CRÉDIT AGRICOLE TITRES Kamel ZEGGAI – BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres

- ABN AMRO BANK NV
- AILANCY
- AIR LIQUIDE S.A.
- ALLFUNDS
- ALLIANZ BANQUE
- AMAFI
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE HOTTINGUER
- BANQUE NEUFLIZE OBC
- BANQUE PALATINE
- BANQUE RICHELIEU FRANCE
- BEAM SAGALINK
- BNP PARIBAS
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- BOUYGUES
- BPCE
- CABINET SQUARE
- CAPGEMINI INVENT
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- CITIBANK EUROPE PLC - FRENCH BRANCH
- CLEARSTREAM BANKING
- COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS FRANCE SAS
- CREDIT FONCIER
- CREDIT MUTUEL ARKEA
- CREDIT MUTUEL TITRES
- DELOITTE CONSEIL
- DEUTSCHE BANK AG
- EDMOND de ROTHSCHILD (France)
- EURALIA
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS S.A.
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- EY
- FAIRMAN CONSULTING
- FIRST FINANCE SAS
- GIDE LOYRETTE NOUËL AARPI
- GIE INFOGREFFE
- GRESHAM BANQUE
- GROUPE CREDIT AGRICOLE
- GROUPE SMA - INVESTIMO
- HSBC CONTINENTAL EUROPE
- ID2S
- INTER INVEST
- IZNES

- JPMORGAN SECURITIES PLC
- JULHIET STERWEN
- LA BANQUE POSTALE
- LAZARD FRERES BANQUE
- LCH.CLEARNET SA
- LIQUIDSHARE
- MEESCHAERT GESTION PRIVEE
- NATIXIS SA
- OCBF
- ODDO BHF
- ONEPOINT
- PRICEWATERHOUSECOOPERS
- AUDIT - FR03
- PROCAPITAL
- REGULATION PARTNERS
- ROTHSCHILD MARTIN MAUREL
- SIX FINANCIAL INFORMATION
- SLIB
- SOCIETE GENERALE
- STATE STREET BANK INTERNATIONAL GmbH PARIS BRANCH
- SWIFT FRANCE SAS
- SWISSLIFE BANQUE PRIVEE
- THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- UBS SECURITIES FRANCE SA
- UPTEVIA
- VERMEG

MEMBRES ASSOCIÉS

- ADAN
- PARIS EUROPLACE
- ICMA

ÉCOLES / UNIVERSITÉS

- CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
- NEOMA BUSINESS SCHOOL
- PARIS SCHOOL OF BUSINESS
- UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE
- UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
- UNIVERSITÉ LYON 2 IUT LUMIÈRE
- UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Glossaire

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de régulation

ADAN

Association pour le développement des actifs numériques

ADL

Anti-Dilution Levy ou droits ajustables

AFEP

Association Française des Entreprises Privées

AFG

Association Française de la Gestion financière

AFME

Association for Financial Markets in Europe

AG

Assemblée Générale

AIFMD

Alternative Investment Fund Managers Directive

AMAFI

Association française des marchés financiers

AMF

Autorité des Marchés Financiers

AMI-SeCo

Advisory Group on Market Infrastructures for Securities and Collateral

ANC

Autorité des Normes Comptables

ANSA

Association Nationale des Sociétés par Actions

API

Interface de programme d'application

ASPIM

Association Françaises des Sociétés de Placement Immobilier

BCE

Banque Centrale Européenne

Blockchain

Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle

Blockchain / DLT

Distributed Ledger Technology

Bloomberg

Fournisseur de données

BRN

Bordereau de Références Nominatives

C3P

Comité de Planification des Projets de Place

CAJWG

Corporate Action Joint Working Group

CASP Européen

Crypto-Assets Service Provider

CE

Commission Européenne

CEG

Corporate Event Group

CEJWG

Corporate Event Joint Working Group

CFONB

Comité français d'organisation et de normalisation bancaires

CLUB PGD

Groupe de Place

CMU (UMC)

Capital Market Union - Union des marchés de capitaux

COSSIOM

Groupe de Place

CSD

Central Securities Depository - Dépositaire Central

CSDR

Central Securities Depositories Regulation

CSDR Refit

sous-groupe du GLF dédié à CSDR et à la Settlement Efficiency

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive

DEEP

Dispositif Electronique d'Enregistrement Partagé

DICI

Document d'Informations Clés pour l'Investisseur

DIMCG

Debt Issuance Market Contact Group (BCE)

DLT

Distributed Ledger Technology / Infrastructures de négociations et de règlement / livraison

DLT SS

Infrastructures de négociations et de règlement / livraison

E2SWG

Groupe de Place (Licence derived data)

EACH

European Association of CCP Clearing Houses

ECMS

European Collateral Management System

ECSDA

European Central Securities Depositories Association

EET

European ESG Template

EFAMA

European and Fund Asset Management Association

EMIR REFIT

European Market Infrastructure Regulation / Regulatory Fitness and Performance programme

ESAP

European single access point

ESG

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

ESMA (AEMF)

European Securities and Markets Authority - Autorité Européenne des Marchés Financiers

ETDF

European Trustee and Depository Forum

ETFs

Exchange Traded Fund

EUROCLEAR

Société internationale de dépôt et de règlement/livraison

EURONEXT

Place boursière de la zone euro

EURONEXT Clearing

(Cash & Dérivés)

FBF

Fédération bancaire française

FIA

Fonds d'Investissement Alternatifs

FinDatEx

groupe de travail européen

Fitch

Fournisseur de données

FIVG

Fonds d'investissement à vocation générale

FPM

France Post-Marché

FRANCE INVEST

Organisation professionnelle pour sociétés de gestion

French NSG

National Stakeholder Group

GATES

Mise en place des mécanismes de plafonnement des rachats ou « gates »

GEA

Sous-Groupes Experts Assemblées

GEN

Groupe Experts Nominatif

GEO

Groupe Experts OST

GLF

Groupe de Liaison France (groupe transversal de l'AFTI)

GLF CSDR

Groupe de Liaison France dédié au règlement CSD

HCJP

Haut Comité juridique de la Place financière de Paris

HDR

Harmonisation des Dates de Réorganisation

ISIN

International Securities Identification Number

ISO 15022

Norme

ISO 20022

Norme

JWGGM

Joint Working Group on General Meeting Group

LAP

Lettres aux porteurs

LCH.SA

Organisme : chambre de compensation

Market Data Management

sous-groupe de travail du groupe Conservation de France Post-Marché

Market Data Relations Fournisseurs

sous-groupe de travail du groupe Conservation de France Post-Marché

MiCA

Projet de règlement européen relatif aux marchés de crypto-actifs

MiFID

Directive sur les marchés d'instruments financiers

MiFID2/MIF2/MIFII

Directive révisée sur les marchés d'instruments financiers

MiFIR / MIFIR

Règlement sur les marchés d'instruments financiers

MIG

Market Implementation Group

MMF

Money Market Fund

MOC

Marché Obligataires et Collatéral

MTF

Multilateral Trade Facility / Infrastructures de négociations et de règlement / livraison

NeuCP

Créances négociables à court terme

NeuCP ESG

Emissions de titres négociables à court et moyen terme

ODM

Ordre de mouvement

OPC

Organisme de Placement Collectif

OPCI

Organisme de Placement Collectif Immobilier

OPCVM

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

OST

Opérations Sur Titres

PEA

Plan d'Épargne en Actions

PRIIPs

Package Retail and Insurance-based Investment Products

PSAN

Prestataire de services sur actifs numériques

PTP

Publicly Traded Partnerships (nouveau traitement de distribution)

Refinitiv

Fournisseur de données

RegistrAccess®

Plateforme utilisant la technologie

blockchain afin de digitaliser les ordres de mouvement et la tenue de registre des détenteurs de titres non cotés

RG AMF

Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

RP

Régime Pilote

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Scope Group

Fournisseur de données

SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation

Six Financial

Fournisseur de données

SRDII

Shareholders Rights Directive II ou Shareholders' Rights Directive 2 (Directive Droit des actionnaires)

SWIFT

Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

SWING PRICING

Consiste à ajuster la valeur liquidative quelque que soit le montant net des flux de souscriptions/rachats

T2S

Target 2 Securities

TAXONOMIE

Ambition de transformation de l'économie européenne

TCC

Teneurs de comptes-conservateurs

TPI

Titre au Porteur Identifiable

UE

Union européenne

UMC

Union des Marchés de Capitaux portée par la Commission européenne

Votaccess®

Plateforme digitale de vote électronique crossborder*

VPC

Vote Par Correspondance



 France
Post-Marché

36, rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél. : 01.48.00.52.01

www.france-post-marche.fr